



UNION DES COMORES
Unité – Justice – Progrès

Plan National de Préparation et de Réponse à l'urgence

Novembre 2007

Table des Matières

Introduction	4
Partie I : Analyse de la situation	5
1. Description du contexte	5
1.1 Présentation Générale.....	5
1.2 Situation politique.....	5
1.3 Situation économique.....	5
1.4 Situation sociale.....	6
1.5. Santé publique.....	7
1.6. Infrastructures.....	8
1.7 Analyse de l'évolution des situations d'urgence.....	Erreur ! Signet non défini.
1.8 Description des systèmes de coordination en place.....	12
2. Matrice des profils d'urgence – Année 2004	14
Partie II: Principes directeurs et Stratégies	17
1. Principes de base	17
2. Cadre Opérationnel	18
2.1 Poste de commandement fixe.....	18
2.2. Poste de commandement tactique mobile.....	20
3. Coordination sectorielle des activités	21
3.1. Définition des secteurs.....	22
3.2. Rôle du coordinateur sectoriel.....	23
3.3. Rôle du Point focal sectoriel.....	23
4. Alerte	23
5. Mise en œuvre	24
6. Procédures de réaction immédiate - 12 premières heures	24
7. Évaluation rapide des besoins	25
8. Buts spécifiques par type de catastrophe :	26
9. définition des acteurs et organigramme	29
9.1 Composition des secteurs.....	29
9.2 Schéma proposé de coordination des activités de réponse à l'urgence.....	30
10. Synthèse des objectifs et des hypothèses de planification sectoriels	33
Partie III: Planification et réponse sectorielle	36
Introduction	36
A. Sécurité Alimentaire	37
B. Santé et Nutrition	40
C. Eau et Assainissement	48
D. Hébergement et distribution d'articles de premières nécessités	52
E. Protection et éducation	Erreur ! Signet non défini.
F.	55
INFORMATION / ALERTE PRECOCE	Erreur ! Signet non défini.
G. Appui aux services logistiques / Communication et Sécurisation	65
Annexe 1. Historique des catastrophes	68
Chronologie des éruptions du volcan Karthala.....	68
Historique des épidémies.....	69

Accidents majeurs	69
Cyclones et Tempêtes.....	69
Annexe 2 : Procédures de mise à jour du plan	72
ANNEXE 3. FICHE D'EVALUATION RAPIDE DES BESOINS.....	73
ANNEXE 4. MOYENS MOBILISABLES.....	82
ANNEXE 5. LIEUX PUBLICS D'HEBERGEMENT	85
ANNEXE 6 SHEMA D'ORGANISATION DU RESEAU DE TRANSMISSION	

Introduction

Dans ce Plan National de Préparation et la Réponse aux Urgences, la définition opératoire de l'urgence utilisée est la suivante : une situation pour laquelle il y a consensus qu'une action extraordinaire au-delà des programmes de routine et des systèmes est requise pour assurer la protection des droits de base, la survie ainsi que le bien-être de la population affectée.

Plusieurs types de situations peuvent être considérés comme des urgences:

- a) urgences silencieuses en cours (par exemple: crise économique, dénuement absolu, maladies pouvant faire l'objet de prévention, malnutrition, éducation insuffisante, abus);
- b) désastres "naturels";
- c) urgences causées par l'homme (par exemple: conflit, troubles civils, crise de gouvernance).

Pourquoi ce Plan national ? L'Union des Comores est un pays prédisposé aux urgences mais ne s'est pas encore suffisamment organisé pour se préparer et répondre aux urgences d'une manière conséquente.

Ce n'est pas le Plan proprement dit qui importe mais plutôt la planification qu'il représente. Ce Plan réactualisé en novembre 2007, est l'aboutissement d'efforts déployés depuis une année par les cadres centraux et des îles de différents secteurs avec l'appui du Système des Nations Unies aux Comores. Le premier atelier ayant contribué à la production de ce Plan a été organisé du 4 au 5 décembre 2003 à Moroni. Il portait sur le renforcement des capacités nationales en gestion des catastrophes et sur l'établissement de la plate-forme nationale en matière de stratégie internationale pour la prévention des catastrophes. Il rassembla les représentants des îles, des services centraux, des partenaires et des organisations non gouvernementales. Le deuxième atelier a aussi été organisé à Moroni le 17 et 18 mars 2004 et avait pour objectifs de fournir des recommandations aux autorités nationales des Comores en ce qui concerne la finalisation du plan de préparation et de réponse à l'urgence. Cet atelier a rassemblé les mêmes types de participants que le précédent. Un troisième atelier organisé en Août 2007 a rassemblé les points focaux techniques centraux pour affiner la rédaction du Plan.

L'objectif global de ce Plan est de fournir aux autorités nationales et partenaires un outil de référence permettant de mieux se préparer et gérer les situations d'urgence.

Le document est organisé en trois parties principales : l'analyse de la situation, les principes directeurs et stratégies et la planification et réponse sectorielle. Les plans sectoriels relatifs à la préparation et la gestion des urgences liées : aux éruptions volcaniques, à l'érosion, aux raz de marées, à la Sécurité, à la pollution et aux secours maritimes, aux accidents graves de la circulation, aux épidémies, aux incendies, aux cyclones ainsi que les autres plans d'organisation de secours, font partie intégrante de ce plan.

PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION

1. DESCRIPTION DU CONTEXTE

1.1 Présentation Générale

L'UNION DES COMORES est un archipel constitué de quatre îles d'origine volcanique. Situées à l'entrée septentrionale du canal de Mozambique, ces îles sont formées de cônes volcaniques qui surplombent des plaines côtières étroites. Elles couvrent une superficie totale de 2.236 km². Ancienne colonie française, pont entre l'Afrique, Madagascar et le Proche Orient, les Comores ont accédé à l'indépendance le 6 juillet 1975, à l'exception de l'île de Mayotte qui est toujours sous administration française.

De ce fait, la souveraineté de la République comorienne ne s'exerce que sur trois îles à savoir : Mohéli (Mwali, 290 km²), Anjouan (Ndzuwani 424 km²) et Grande Comore (Ngazidja, 1148 km²). Les données qui suivent dans ce plan concernent ces trois dernières îles.

1.2 Situation politique

Dès son indépendance en 1975, les Comores ont connu une situation politique marquée par des coups d'Etat ou tentatives de coups d'Etat et un certain nombre de crises majeures qui ont déterminé et/ou conditionné la mise en place du nouveau cadre institutionnel actuel. Ce fut en fait une crise séparatiste née de la sécession de Ndzuwani le 03 août 1997 et une crise institutionnelle consécutive au coup d'état militaire du 30 avril 1999. Depuis décembre 2003 avec la signature d'un accord entre toutes les parties comoriennes, le processus de réconciliation nationale a connu une avancée significative qui a permis le parachèvement de la mise en place de nouvelles institutions constitutionnelles.

1.3 Situation économique

Les données provisoires sur l'activité économique des Comores, entre 1999 et 2004 ; indiquent une croissance de 2,2% du PIB en termes réels, croissance soutenue essentiellement par la relance de la demande intérieure notamment l'investissement public et la consommation privée financée en partie par les transfères des fonds privées. Cette faible croissance a entraîné une dégradation du niveau de vie et de l'IDH. Alors que l'on a connu de fortes tensions inflationnistes au cours du premier semestre de l'année, le taux d'inflation s'établit finalement en moyenne à 3,7% dans cette même période à 4,5% pour toute l'année 2003. Le déficit commercial s'est creusé un peu plus, passant de 17,4 milliards de francs comoriens en 2002 à 18,6 milliards en 2003, soit 13,5% du PIB.

L'économie comorienne reste toujours dominée par le secteur agricole qui emploie 70% de la population (qui ne suffit pas à nourrir celle-ci) active occupée et génère un peu plus de 40% du PIB et la presque totalité des recettes d'exportation. Les forêts couvrent près de 16% (source à revoir) des superficies des îles. Très dégradés par la pression humaine, elles ne fournissent qu'une quantité modeste de bois dur, essentiellement sur la Grande Comore.

Le secteur industriel est toujours embryonnaire et a du mal à décoller. En effet, l'isolement du pays entraîne des frais de transports (frets et assurances) très importants qui renchérissent considérablement les importations et handicape par la même son développement. Par ailleurs, l'instabilité politique et les faiblesses du marché intérieur font que les Comores n'attirent pas beaucoup les investisseurs étrangers. Le secteur tertiaire est largement dominé par le commerce, notamment le commerce de produits importés.

Ces difficultés économiques engendrent une croissance négative du revenu réel par habitant entraînant une paupérisation accélérée de la population. On estime aujourd'hui à environ 60%

(cf enquête des ménages et IDH) la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. Ce niveau élevé de la pauvreté monétaire se double de faibles performances en matière de développement humain ; ainsi le pays est classé au 135ème rang sur 175 pays dans le HDR de 2003 avec un indice de développement humain (IDH) en 2004 de 0,528 (cf RNDH 2006). Alors que l'on estime qu'il faudrait un rythme annuel moyen de croissance du PIB par habitant de 2,9% pour réduire de moitié la pauvreté monétaire d'ici 2015, ce rythme s'établit à - 1,3% entre 1990 et 2001.

Aujourd'hui, avec plus de 210 millions de dollars de dette extérieure, soit environ 68% du produit intérieur brut et 53 millions de dollars de dette intérieure. Les Comores se trouvent dans une situation financière insoutenable. Les agents de l'Etat accusent, pour la seule année 2004, quatre mois d'arriérés de salaire (plus de trente mois cumulés sur les dix dernières années) sans de grandes perspectives de règlement dans la mesure où le pays n'arrive pas à sécuriser et à élargir ses recettes budgétaires. Ces dernières dépassent difficilement 7 milliards de francs comoriens (17,5 millions de dollars) au premier semestre 2004 pour une masse salariale mensuelle des agents de l'Etat d'environ 1,2 milliards de francs comoriens.

L'activité économique en 2005 s'est inscrite dans un contexte de hausse des cours du pétrole et de détérioration des prix de la vanille, entraînant un déficit record du commerce extérieur de plus de 35% du PIB en 2005 contre 18% en 2004. Au niveau intérieur et en dépit de l'expansion de l'épidémie Chikugunya et des deux éruptions volcaniques à la Grande Comore, l'activité a été marquée par le suivi du programme de référence du FMI, l'adoption du Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) et l'organisation de la conférence des bailleurs de fonds qui a abouti à la mobilisation de plusieurs partenaires extérieurs avec d'importants contributions annoncées pour l'appui du programme du Gouvernement.

1.4 Situation sociale

1.4.1. Contexte démographique

Les résultats provisoires du recensement général de la population de 2003 donnent une indication sur la taille de la population de l'Union des Comores et sa répartition par île et à Moroni la capitale.

La population aux Comores

Population de l'Union des Comores selon le sexe et l'île. Evolution 2003- 2025

Année	MWALI			NDZUWANI			NGAZIDJA		
	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme
2003	35751	18339	17412	243732	121022	122710	296177	146344	149833
2004	36981	18959	18022	249724	124110	125614	303044	149853	153191
2005	38244	19595	18649	255971	127329	128642	310231	153520	156711
2006	39539	20246	19293	262475	130680	131795	317738	157349	160389
2007	40865	20912	19953	269235	134162	135073	325569	161343	164226
2008	42220	21592	20628	276254	137777	138477	333728	165503	168225
2009	43604	22285	20319	283522	141521	142001	342201	169821	172380
2010	45012	22989	22023	291042	145393	145649	350998	174304	176694
2011	46443	23704	22739	298816	149397	149419	360117	178949	181168
2012	47895	24428	23467	306839	153530	153309	369560	183760	185800
2013	49365	25160	24205	315108	157790	157318	379324	188735	190589
2014	50854	25900	24954	323653	162194	161459	389445	193891	195554
2015	52360	26647	25713	332466	166735	165731	399919	199225	200694
2016	53878	27399	26479	341539	171411	170128	410736	204732	206004

2017	54404	28135	27251	350859	176213	174646	421884	210408	211476
2018	56932	28907	28025	360409	181135	179274	433347	216243	217104
2019	58454	29657	28800	370168	186166	184002	445102	222227	222875
2020	59967	30396	29571	380119	191296	188823	457133	228351	228782
2021	61464	31129	30335	390245	196519	193726	469420	234603	234817
2022	62938	31247	31091	400524	201822	198702	481943	240978	240965
2023	64383	32549	31834	410934	207194	203740	494679	247461	247218
2024	65791	32231	32560	4214420	212619	208823	507591	254035	253556
2025	67158	33890	33268	432035	218091	213944	520668	260695	259973

Le taux de croissance démographique est passé de 2.6% entre 1980 et 1991 à 2.3% au cours de la période 1991-2003.

La densité moyenne de la population est de 264 hab/km², inégalement répartie entre les îles d'Anjouan (604 hab/km²), de la Grande Comore (257 hab/km²) et de Mohéli (122 hab/km²), L'espérance de vie est passée de 55 ans en 1991 à 63 ans en 2002. La population rurale représente 71,2%.

Une autre caractéristique majeure de la population comorienne est son extrême jeunesse (57% de la population est âgée de moins de 20 ans).

Le taux de croissance démographique est passé de 2.6% entre 1980 et 1991, à 2.3% au cours de la période 1991-2003 (5,1%, 4,3%) en 2005,2006 source BCC (Banque central de Comores) La densité moyenne de la population est de 309 hab/km², inégalement répartie entre les îles d'Anjouan (575hab/km², de la Grande Comore (258hab/km² et de Mohéli 123hab/km² RGPH 2003, L'espérance de vie est passée de 55 ans en 1991 à 63 ans en 2002. La population rurale représente 71,2%.

Une autre caractéristique majeure de la population comorienne est son extrême jeunesse (57% de la population est âgée de moins de 20 ans).

1.4.2. Organisation sociale

L'organisation sociale est profondément enracinée dans la tradition et très hiérarchisée.

La famille (au sens large du terme : conjugale, élargie, le lignage et le clan) est le socle de l'organisation et du fonctionnement social basés sur l'esprit d'entraide et de solidarité.

Le pouvoir traditionnel détenu par la notabilité, résulte des pratiques sociales liées à la coutume et à la tradition.

99.4 % de comoriens sont des musulmans sunnites. L'introduction de la religion musulmane aux Comores remonterait au XIIIe siècle après J.-C. Toutefois, il faut signaler que depuis ce temps, l'Islam demeure aux Comores une religion de tolérance qui résiste à l'islam militant.

L'individu se fond dans la communauté et s'affirme à travers les mécanismes imposés par elle.

1.5. Santé publique

15.1. Politique sanitaire

La réforme du système sanitaire a été entreprise à partir de 1994 avec l'élaboration du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) perspectives 2010. Ce plan met l'accent sur le renforcement des districts sanitaires, la décentralisation effective dans la gestion des activités, l'approvisionnement en médicaments essentiels et le recouvrement des coûts. A l'issue des États Généraux de la Santé organisés en 2001, une Politique Nationale de la Santé et une Politique Pharmaceutique Nationale ainsi que des stratégies et programmes opérationnels

relatifs aux problèmes prioritaires de santé, (VIH/SIDA, paludisme, Santé de la Reproduction, vaccination...) ont été adoptées par le Gouvernement.

1.5.2 Organisation et accès aux services de santé.

En termes de structures de soins, il existe au niveau national un hôpital national ainsi que des centres hospitaliers régionaux (CHR). Au niveau périphérique, on dénombre 17 districts sanitaires dont 7 en Grande Comore, 7 à Anjouan et 3 à Mohéli. Ces 17 districts sanitaires sont couverts par 2 Centres médicaux chirurgicaux (CMC) à Anjouan et Ngazidja et 3 Centres médicaux urbains (CMU) au niveau de chaque île.

A cela, il faut ajouter un réseau de dispensaires de santé des Armées, le dispensaire CARITAS de la Mission Catholique

1.5.3 Couverture sanitaire

Nombre de lits au CHR d'El-maarouf 450 lits

Les ressources humaines sont réparties suivant le tableau

Personnel	Îles		
	Mohéli	Anjouan	Grande-Comore
Aides soignants (e) s	1/2475 hab.	1/5479 hab.	1/11705 hab.
Infirmier (e) s Diplômé (e) s	1/34653 hab.	1/6663 hab.	1/17213 hab.
Sages femmes	1/8663 hab.	1/16 436 hab.	1/9754 hab.
Médecins	1/8663 hab.	1/35 220 hab.	1/29 263 hab.

1.5.4 Secteur privé :

Le secteur privé est en plein développement aux Comores. Toutefois il n'est pas encore bien organisé et structuré. La situation se présente comme suit dans chaque île :

En Grand-Comore :

- 23 cabinets médicaux,
- 6 structures d'hospitalisations dont 4 réalisent des activités de chirurgie et /ou obstétricales
- 9 pharmacies d'officine,
- 2 laboratoires d'analyse biomédicale

A Anjouan :

- 5 cabinets médicaux
- 1 groupement médical avec une unité d'hospitalisation médicale
- 2 pharmacies

Mohéli :

- 1 cabinet médical
- 1 pharmacie

1.6. Infrastructures

1.6.1 L'énergie

La principale source d'énergie aux Comores est le bois (78 % des besoins énergétiques) suivie des hydrocarbures (20 %). Les autres sources d'énergie (électricité, gaz butane, etc.) représentent environ 2 % de la consommation des ménages comoriens :

C'est une société d'Etat (Ma- Mwé) qui fournit l'électricité,

Le secteur de l'énergie se caractérise par :

Une production électrique essentiellement à base thermique diesel avec une centrale principale de production dans chaque île avec une puissance globale installée de 12 MW et une production annuelle brute de 40 MWH. Le parc de production est vieilli (30 ans en moyenne) et a un coût d'entretien très élevé.

1.6.2 Infrastructures routières

Le réseau routier national et régional, est constitué de 665 km de routes bitumées et de 184 km de routes et pistes en terre battue. Ce réseau routier est caractérisé par des dégradations, un entretien non régulier, une largeur trop réduite, des routes en terres non praticables pendant de longues périodes de l'année.

1.6.3. Infrastructures portuaires

Les Comores disposent d'un port international, situé à Mutsamudu, capitale de l'île d'Anjouan (Nzouani). Mohéli et la Grande Comore disposent chacune d'un port pouvant accoster des navires de petite capacité ou des boutres. Le transport inter île et régional est assuré par des boutres, vedettes et des petits navires. Il est assuré par le secteur privé. Il faut noter que le transport maritime est le moyen de transport le plus utilisé pour les échanges inter îles.

1.6.4 Infrastructures aéroportuaires

Les Comores disposent d'un Aéroport International, le Moroni Prince Saïd Ibrahim, situé à Hahaya à 21 km au nord de Moroni (Grande Comores) est accessible par une seule route à deux voies.

La clôture de la piste est en état de délabrement. Toutefois, des efforts de réaménagement des infrastructures aéroportuaires sont en cours.

L'Union des Comores vient d'adhérer à l'Agence de la sécurité pour la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) en vue de l'amélioration des conditions sécuritaires du trafic aérien.

Les caractéristiques techniques de la piste sont les suivantes :

Piste en béton bitumeux conçu pour recevoir les Boeing 747.

Longueur piste : 2900m x 45m

Emplacement : FMCH

Position : 11 31'58"
043 15'43"

1.6.5 Infrastructures roulantes

L'Etat ne dispose pas d'engins de génies civils. Cependant, s'agissant des équipements de déblayement sanitaires l'Etat peut encourir par réquisition auprès des sociétés privées potentielles.

1.6.6 . Télécommunications

Le réseau téléphonique du pays permet d'exploiter environ 60 % de la capacité installée, alors qu'il y a une demande de raccordements téléphoniques non encore satisfaite. Cette situation quelque peu paradoxale s'explique par la saturation des câbles actuels et le raccordement de nouveaux abonnés et exige l'installation de nouveaux câbles à partir des centrales téléphoniques qui dépasse la capacité d'investissement actuelle de la SNT.

Depuis 2004, Comores Télécom a choisi d'autres types de technologies pour satisfaire les besoins de la population. Elle dispose aujourd'hui d'un réseau de téléphonie cellulaire qui couvre la plus grande partie du territoire national. Ce réseau compte 52 000 abonnés contre 23 000 lignes fixes et CDMA. Le réseau cellulaire CDMA couvre 85% du territoire et satisfait l'accès sur Internet. Un autre réseau haut débit ADSL fut activé en janvier 2007.

1.6.6 Réseau de transport

Le type de transport de masse varie selon les îles. A la Grande Comore le principal moyen utilisé est le taxi suivi par le minibus. A Anjouan le moyen le plus utilisé est le minibus suivi par le taxi. Le transport de masse par taxi ou minibus à Mohéli est rare. Les gens utilisent plus les véhicules privés, de service ou les motos.

Ce transport de masse appartient et est géré par des particuliers. Il n'existe pas aux Comores une société de transport en commun (privé ou public). Les taxis camionnettes et minibus sont peu entretenus et surchargés (source d'accidents de la circulation).

1.7 Analyse de l'évolution des situations d'urgence

Les principales situations d'urgences que les Comores ont connues sont d'ordre :

- géophysique
 - o éruptions volcaniques,
 - o séismes, glissement ou mouvement de terrain,
 - o lahar,
 - o raz de marée ou tsunamis,
- hydrométéorologique
 - o cyclones,
 - o inondations,
 - o montée des eaux,
 - o foudre,
 - o changement climatique,
- biologique
 - o épidémies,
 - o grippe aviaire,
- chimique
 - o déversement des hydrocarbures,
 - o explosions,
 - o polluants chimiques
- classique
 - o naufrage,
 - o accidents de transport,
 - o feux de forêt et urbains.

Les lacunes identifiées dans la gestion de ces situations d'urgence citées ci dessus sont les suivantes :

- Absence d'un cadre institutionnel clair
- Absence de politique de veille et de prise de conscience par le manque d'éducation et de sensibilisation sur les catastrophes naturelles, le manque de formation adaptée, le manque d'infrastructures et de ressources humaines et l'état de développement du pays
- Manque d'information et de coordination au niveau national dus à la désorganisation administrative, la mauvaise gestion des ressources humaines et le manque de formation
- Absence d'étude de vulnérabilité

1.7.1 Catastrophes de type géophysique

Les données disponibles sur la période de 1808 jusqu'en 2007 montrent que les types d'éruptions les plus fréquemment observés sont magmatiques avec des composantes phréatiques ou phréatomagmatiques. Leur localisation est soit au niveau de la caldeira ou des flancs du volcan. La surface couverte par une unité de coulée varie de $0.05 \cdot 10^6 \text{ m}^2$ à $25 \cdot 10^6 \text{ m}^2$. Le volume de magma estimé, varie de $0.15 \cdot 10^6 \text{ m}^3$ à $63 \cdot 10^6 \text{ m}^3$. La sismicité générée par le mouvement du magma est ressentie, dans la plupart des cas, par la population. Des dégâts matériels et des pertes de vies humaines ont été observés (17 personnes tuées par asphyxies, en 1903 et en 1904).

En 1991, l'éruption de type phréatique qui s'est produite dans le cratère principal, n'a affecté que la partie sommitale, mais les gaz dilués dans le panache ont été sentis par la population et ont provoqué un vif émoi.

En 2005, les deux éruptions phréatomagmatiques (avril et novembre) ont dégagé des quantités énormes de cendres qui ont affecté l'île Grande Comore voire l'ensemble de l'archipel (source Internet, observation satellitaire). Le panache de cendres a provoqué un déplacement massif de la population vers les régions les moins touchées.

Successivement, en mai 2006 et janvier 2007, deux éruptions magmatiques se sont produits dans le cratère principal et créer la panique sur l'ensemble de l'île, sans toutefois provoquer des dégâts directement visibles.

Depuis le dernier événement, la population ne cesse d'être victime de séismes (tremblement ressenti) de magnitude relativement faible.

Outre ces catastrophes, des à coups de raz de marée sont continuellement enregistrés. Les habitations sont quelques fois ennoyées par les eaux.

1.7.2 Catastrophes de type biologique

Elles sont caractérisées par les épidémies de variole dans les années 1930-40 (ont décimé une partie de la population de Domoni à Anjouan), de paludisme en 1923 et 1925 et ont été à l'origine de plusieurs décès à la Grande Comore, de pian en 1951-1956 et a affecté 5 % de la population comorienne, de choléra en 1975, de 1999 à 2003 et de 2007, de Grippe aviaire, fièvre ripheteuse, de chikunkunya, dingue et SIDA.

Le cholera est dû aux mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement du milieu de l'habitat et de l'environnement. Le paludisme et le Cholera sévissent actuellement de manière endémique aux Comores et constituent la première cause de mortalité.

1.7.3 Catastrophes de type hydro-météorologique

Elles sont caractérisées par les cyclones dont le plus grave documenté est celui de 1950 qui est à l'origine de 524 décès et 75,000 cocotiers déracinés à la Grande Comore uniquement. Des dégâts de la même ampleur ont été observés dans les îles de Mohéli et d'Anjouan. En 1996, la tempête Doloressa fut à l'origine de 67 morts à Mohéli. 7 cyclones/tempêtes graves sont documentés de 1986 à 1999. Le cyclone Gafilo en 2004 a été à l'origine du naufrage du bateau SAM-Son qui a coulé au large de Madagascar emportant plus d'une centaine de personnes qui étaient à bord. Le dernier Cyclone qui a frappé les Comores date de février 2007. IL a été suivi aux mois de Mars et septembre de la même année par des montées de la mer qui ont provoqué des dégâts énormes dans les 3 îles.

Les coulées des eaux boueuses car liées aux dépôts de cendres lors des dernières éruptions du karthala constituent une menace certaine pour les localités des régions de Bambao, Hambou et Dimani en Grande-Comore.

1.7.4 Catastrophes de type classique

.7.4 Catastrophes de type classique

Elles sont caractérisées par des accidents d'avion et de naufrages de boutres, d'autres embarcations et les incendies domestiques. En 1996, 125 passagers sur 175 sont morts suite à l'écrasement d'un avion de la compagnie Ethiopian Air Lines au large de l'hôtel Galawa Beach. En 2003, un petit avion s'est écrasé à Anjouan au moment de l'atterrissage emportant la vie de deux passagers. En 1996 le naufrage du boutre NIAT/SOIFA est à l'origine d'environ 68 morts au large de l'île de Mohéli. Chaque année environ 200 personnes disparaissent dans la mer lors de la traversée clandestine entre Anjouan et Mayotte.

Compte tenu de l'insuffisance de l'électricité dans la Capitale, les feux urbains sont quasiment permanents à cause de l'utilisation excessive du bois de chauffe et de la bougie. Cependant la sécheresse gagne du terrain du fait de la déforestation abusive qui assèche les courts d'eau.

1.8 Description des systèmes de coordination en place

Le système de coordination en place aux Comores est unique dans sa composition pour tous les cataclysmes ou situations événementielles de dimension nationale.

Au niveau National, la coordination est composée dans la phase initiale, par :

- Le Ministre ayant la tutelle du secteur touché en qualité de Président de la coordination.
- Le chef d'Etat major ou son représentant
- Le Directeur du Centre des Opérations de Secours et de la Protection Civile (COSEP)
- Le responsable technique du secteur concerné
- Un représentant de la Présidence de la République
- Un représentant des Iles
- Un représentant des médias nationaux

Cependant, l'évolution et la rapidité de la situation ou des événements font que dans la pratique c'est le Ministre, le chef d'Etat major, le Directeur du COSEP et le responsable technique qui se réunissent. Ce comité restreint décide en fonction des informations provenant du COSEP sur l'évolution de la situation.

Au niveau des îles autonomes, les ministères de l'intérieur sont responsables des activités relatives à la préparation et la réponse aux urgences. Une structure de coordination similaire à celle du niveau National, est mise en place pour la mise en œuvre des missions et attributions relevant de l'autorité Insulaire. Un organigramme définit les missions et attributions.

1.9 Organisation institutionnelle:

La gestion des risques et des catastrophes est assurée au niveau institutionnel par quatre organes:

- I. La Direction des Opérations de Secours (COSEP), Organe stratégique :
 - de supervision, de coordination et de contrôle,
 - de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des risques et catastrophes
- II. Le Centre National des Opérations de Secours et de la Protection civile (COSEP), Secrétariat (ou Organe) exécutif permanent de la Direction des Opérations de Secours, chargé de:
 - la veille et l'alerte précoce

- La centralisation, l'analyse et le traitement de l'information
 - La prévention
 - L'organisation et la gestion des moyens
 - La facilitation de la communication entre les différents secteurs
 - La coordination opérationnelle des actions de tous les acteurs étatiques et non étatiques
 - La Coordination de l'élaboration, la mise à jour et de l'activation des différents plans de Gestion des Risques et des Catastrophes,
- III. Les Directions, Formations, et Centres spécialisés, en charge de la veille et de l'alerte ainsi que des opérations.
- Ce sont :
- La Direction de la Protection Civile, responsable administratif et opérationnel des Formations et Unités spécialisées de Protection civile
 - Les Unités spécialisées des Forces Armées, de la Gendarmeries, de la Police et du Croissant rouge
 - les Services et Centres habilités habilités à assurer la veille et déclencher l'alerte selon la procédure d'usage.
- IV. Les Ministères et Organismes concernés par les réhabilitations structurelles.

2. MATRICE DES PROFILS D'URGENCE – ANNEE 2004

Situations nécessitant une intervention extraordinaire	Probabilité de survenue (5 = En cours ou certain) *	Conséquences humanitaires potentielles	Echelle potentielle (Importance de la Population affectée)	Hypothèses de Planification
Catastrophes géophysiques				
Coulée de lave sur Moroni Tsunami Lahars Cendres Emanation de gaz Coulées de boue cendreuse	3	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déplacement rapide et massif de la population affectée ✓ Moyens de subsistance des ménages affectés sont déficients – abris, eau et assainissement, nourriture, premiers soins ✓ Destruction des infrastructures publiques (écoles, centre de santé, réseau d'approvisionnement en eau, port, téléphone, hydrocarbure, réseau électrique, etc.), des cultures agricoles, des routes, des habitations, des canalisations, etc. ✓ Zones urbaines touchées par coulées de lave ✓ Emanation de gaz toxiques – personnes intoxiquées ✓ Pertes de vie humaine, blessés, brûlés. ✓ Personnes vulnérables sont laissées à eux-mêmes – vieillards, enfants séparés ou non-accompagnés, infirmes, veuves, femmes enceintes ✓ Explosions secondaires potentielles (hydrocarbures) ✓ Aéroport ✓ Incendie lie aux stations d'essence ✓ Destruction des réserves alimentaires ✓ Destruction des habitations ✓ Maladies respiratoires, oculaires, pulmonaires et dermatologiques 	75.000 personnes, y compris 50.000 personnes directement affectées par l'éruption et 25.000 indirectement affectés (membres des familles d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chaos socio-économique ➤ Difficultés d'accès (route bloquée ou encombrée) ➤ Organisation des secours perturbée ➤ Approximativement 25.000 personnes (la moitié de la population directement affectée pourra trouver logement dans des familles d'accueil. ➤ Equipements de l'observatoire sécurisés ➤ Système de gestion de l'information et SAP ➤ Fonctionnalité des moyens de communication internationale ➤ Systèmes de décentralisation des opérations mis en place (stocks décentralisés et opérations de sauvetage) ➤ Réactions de panique temporaire de la population ➤ Majorités des déplacés auront des familles d'accueil ➤ Structures d'accueil dépassées ➤ Système de prévention des actes de vandalisme/violence, fonctionnel ➤ Renforcement des moyens de communication ➤ PLAN D'URBANISME ➤ PLANS D'EVACUATION ➤ Plan de prévention tsunami
Coulée en dehors de Moroni - Zone rurale Glissement ou mouvement de terrain Avalanche de caillou	4	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déplacement rapide et massif de la population affectée ✓ Moyens de subsistance des ménages affectés sont déficients – abris, eau et assainissement, nourriture, premiers soins ✓ Destruction des infrastructures publiques (écoles, centre de santé, réseau d'approvisionnement en eau, port, téléphone, hydrocarbure, réseau électrique, etc.), des cultures agricoles, des routes, des habitations, des canalisations, 	10.000 personnes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Difficultés d'accès (routes coupées) ➤ Organisation de secours perturbée ➤ Familles d'accueil disponibles ➤ système de gestion de l'information et SAP ➤ fonctionnalité des moyens de communication internationale ➤ majorité des déplacés auront des familles d'accueil

Situations nécessitant une intervention extraordinaire	Probabilité de survenue (5 = En cours ou certain) *	Conséquences humanitaires potentielles	Echelle potentielle (Importance de la Population affectée)	Hypothèses de Planification
		<ul style="list-style-type: none"> etc. ✓ Zones rurale touchées par coulées de lave ✓ Intoxication ✓ Pertes de vie humaine, blessés, brûlés. ✓ Personnes vulnérables sont laissées à eux-mêmes – vieillards, enfants séparés ou non-accompagnés, infirmes, veuves, femmes enceintes 		<ul style="list-style-type: none"> ➢ décentralisation des opérations des sauvetages (stock) ➢ système de préventions des actes de vandalisme ➢ Plan d'aménagement du territoire et de lutte contre l'érosion
Catastrophes biologiques				
Epidémies de choléra Grippe aviaire	3	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Morbidité élevée ✓ Perte de vie humaine 	5.000 personnes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Juillet - août –septembre ✓ Continuité des programmes en cours ✓ Mise en place d'équipe locale ✓ Mécanisme de gestion adéquat à toute période ✓ SAP et Surveillance efficace ✓ Groupe de contrôle et de surveillance épidémiologique
Catastrophes hydro-météorologiques				
Cyclones, tempêtes tropicales et inondations Raz de marée Changement climatique	3	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Destruction des habitations ✓ Destruction des infrastructures publiques, écoles, centre de santé, routes ✓ Erosions ✓ Destruction des récoltes ✓ Glissement de terrain ✓ Epidémies ✓ Naufrage de navires ✓ Accidents d'avions ✓ Destruction des réseaux d'adduction d'eau ✓ Glissements de terrain ✓ DEPLACEMENT DES POPULATIONS ✓ COULEE DE BOUE ✓ Destruction des littorales et de l'environnement agricole 	2.000 personnes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Saison des cyclones: novembre à avril ✓ Les routes sont coupées ✓ Les moyens de communication non fonctionnelle ✓ Absence d'électricité ✓ Fermeture des aéroports et ports ✓ CONSTRUCTION DES digues de protection ✓ EDUCATION SENSIBILISATION de LA POPULATION ✓ Prévention et mesures d'adaptation ✓ Plan d'inondation
Catastrophes Classiques				
Explosions liées aux hydrocarbures Sécheresse, feu de forêt et urbain	2	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Destruction de matériel, habitations, infrastructures ➢ Pertes en vies humaines ➢ Déplacement des populations 	5000 personnes	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Systèmes de prévention dans le stockage des hydrocarbures sont adéquats ➢ Systèmes de prévention des habitants autour des lieux de stockage des hydrocarbures sont adéquates ➢ Système de prévention de la population sur les conséquences des feux
		<ul style="list-style-type: none"> ➢ Pertes en vies humaines, matériels et équipements 	Au moins 200	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Système de gestion de l'information et SAP

Situations nécessitant une intervention extraordinaire	Probabilité de survenue (5 = En cours ou certain) *	Conséquences humanitaires potentielles	Echelle potentielle (Importance de la Population affectée)	Hypothèses de Planification
Naufrages	5	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pertes financières 	personnes par an	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Système de prévention aux éventuels accidents ➤ Système de communication permanente entre les Iles (Départ / Arrivée des navires et boutres) ➤ Moyens d'intervention rapide non fonctionnels ➤
Crashes d'avion	2	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Destruction de matériel, habitations, infrastructures ➤ Pertes en vies humaines ➤ Déplacement des populations 	50 personnes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Systèmes de gestion d'information et d'alerte météorologique sont efficaces ➤ Maintenance et contrôle adéquats des avions

* Echelle de notation: 5 = menace effective ou certaine; 3 = 50 pour cent de probabilité; 1 = menace très incertaine

PARTIE II: PRINCIPES DIRECTEURS ET STRATEGIES

Cadre général

Prenant en considération les situations d'urgence potentielles pour l'année 2004, mises à jour en 2007 et mentionnées identifiées dans la partie précédente, le Gouvernement de l'Union des Comores en partenariat avec le Système des Nations Unies et les membres de la société civile a développé ce plan de façon à accroître la capacité à répondre aux besoins de populations affectées. Le but cherché par le développement de ce plan est de :

Assurer une préparation, une prévention et une réponse face aux urgences qui soient coordonnées et efficaces, mettant en œuvre tous les moyens disponibles au sein des acteurs étatiques et non étatiques, en respect des principes humanitaires internationaux.

A souligner que la plupart des besoins d'urgence seront satisfaits par les familles et les communautés locales elles-mêmes supportées par les autorités locales et/ou nationales et des Organisations Non Gouvernementales (ONGs).

1. PRINCIPES DE BASE

1. Prise en compte des droits humains et des principes humanitaires dans la programmation et la mise en œuvre des interventions d'urgence:

- Non discrimination
- Priorité aux groupes les plus vulnérables en l'occurrence les enfants et les femmes, les personnes âgées, les malades, les handicapés.
- La survie des personnes les plus vulnérables
- Sauvegarde des pertes humaines
- Neutralité
- Impartialité

2. Développement des capacités opérationnelles : appréciation/analyse/action, responsabilité, autorité, ressources, communication

3. Développement du partenariat avec tous les acteurs (Nations unies, coopération bilatérale, société civile, ONGs, communauté, partenaires extérieurs) dans les différentes phases : préparation aux urgences, appréciation de la situation, mise en œuvre du plan d'action, suivi et évaluation.

4. Appropriation du plan de préparation et réponse aux urgences par les structures institutionnelles existantes.

5. Coordination des interventions

2. CADRE OPERATIONNEL

L'organisation opérationnelle du plan de préparation et de réponse à l'urgence est constituée de deux structures complémentaires : (Voir Annexe)

- le poste de commandement fixe (PC fixe)
- le poste de commandement tactique mobile (PC tactique mobile)

2..1 Poste de commandement fixe

Le poste de Commandement fixe dispose d'un secrétariat, organe exécutif, « le Centre des Opérations de Secours et de la Protection Civile (COSEP) ».

Le poste de commandement fixe est l'organe de commandement central qui réunit tous les experts et décideurs des intervenants du plan National de préparation et de réponse aux urgences. Il est constitué d'une direction des opérations et de cinq cellules et loue domicile au Ministère de la Défense. Il coordonne les actions de tous les acteurs sectoriels (Annexe).

a. Direction des Opérations

La direction des opérations est placée sous l'autorité du Ministre de la Défense. Il peut déléguer cette tâche à l'un des membres de la dite direction.

Sont membres de la Direction des Opérations :

- le Ministre de la Défense,
 - les Membres du Gouvernement ou leurs représentants
 - le chef d'Etat-Major de l'AND,
 - le Directeur du Centre National des Opérations de Secours
 - le Directeur de la Protection Civile,
 - le Directeur National de la Sécurité,
- un représentant :
- de l'autorité de l'île,
 - des partenaires au développement
 - des Organisations Non Gouvernementales
 - du Croissant Rouge,
 - du Mouftora,
 - des services techniques concernés (Météo, SNPT, Mamwe, OVK et autres centres de veille et d'alerte.)

La Direction des Opérations a pour mission d'assurer:

Avant la crise (phase de préparation)

- L'élaboration et la mise à jour du plan de préparation et de réponse à l'urgence ;
- La mise en place des capacités humaines, matérielles et financières de réponse à l'urgence ;
- L'activation du plan de préparation et de réponse à l'urgence.

Pendant la crise (phase de réponse)

- La mise en place des cellules (désignation des membres)
- Le commandement et la coordination des moyens
- La centralisation et le traitement du renseignement;
- La planification;
- La communication et l'information vis-à-vis de la population;
- Les relations avec l'extérieur.

Après la crise (phase de post urgence)

- Le soutien et l'accompagnement de la population
- La réhabilitation d'urgence de remise en état

En cas d'activation du plan de préparation et réponse à l'urgence, le Ministre de la Défense jouant le rôle de coordonnateur principal procède dès la première réunion du PC à la désignation d'un coordonnateur des opérations, d'un coordonnateur des secteurs et d'un porte-parole. En tant qu'organe exécutif de la Direction des Opérations, le COSEP assure au nom de celle-ci, la coordination de tous les acteurs. (Voir organigrammes en annexe....)

b. Cellules

La Direction des Opérations de secours dispose de cinq cellules dont les rôles sont de définir les besoins les plus urgents, d'évaluer les moyens nécessaires et d'appuyer les opérations de secours dans les domaines respectifs.

Cellule - Transmission

- *Mission* : Définir le schéma d'organisation du réseau de transmission en fonction des ressources disponibles et de garantir la meilleure coordination des moyens engagés.
- *Composition* : Un chef de cellule, officier de transmission, trois opérateurs, un technicien de la SNPT.

Cellule - Secours et Logistique

- *Mission* : Evaluer les besoins en vue de l'organisation des secours et de la coordination et mise en œuvre des moyens de secours.
- *Composition* : Deux médecins dont un réanimateur, deux cadres militaires, un cadre secours du Croissant Rouge, un spécialiste en logistique, un technicien de traitement des urgences et un technicien du Ministère de l'Équipement.

Cellule - Service d'Ordre et Recensement

- *Mission* : Assurer la coordination des services d'ordre, faire réguler la circulation et centraliser les données relatives au recensement des victimes et des biens.
- *Composition* : Un officier du commandement de la gendarmerie (chef de cellule), un technicien des statistiques et un ou plusieurs agent(s), technique(s) civil(s) et ou militaire(s)

Cellule - Information et Relations Publiques

- *Mission* : Informer le public et les médias suivant les directives de la Direction des Opérations.
- *Composition* : Un représentant du Ministère de l'Information, le Commandant Régional, un agent technique du secteur sinistré, un fonctionnaire du Ministère des Relations Extérieures (MIREX), un fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur.

Cellule - Renseignement

- *Mission* : Renseigner le commandement et donner au PC fixe l'ensemble des informations relatives au sinistre.
- *Composition* : Chef de cellule et agents des renseignements généraux.

2.2. Poste de commandement tactique mobile

Le Poste de Commandement tactique mobile est placé sous la supervision de l'autorité de l'île autonome. Il dispose d'un organe exécutif, le Centre Régional des Opérations de Secours et de la Protection Civile (CROSEP)

Le Ministre de l'intérieur ou l'autorité territorialement compétente assisté par un officier conseiller technique désigné par le Ministre de la Défense, assure la Direction des Opérations.

En tant qu'organe exécutif permanent au niveau de l'île, le Centre Régional des Opérations de Secours et de la Protection civile (CROSEP) est le correspondant direct du COSEP. A ce titre, il reçoit délégation des pouvoirs exercés par ce dernier dans la préparation et la réponse aux urgences. En cas de crise, Il Coordonne conformément aux directives de la Direction mobile des Opérations, l'organisation des secours et la mise en œuvre des moyens mis à disposition par le PC fixe.

Le poste de commandement mobile tactique est constitué d'une direction mobile des opérations et de plusieurs équipes d'intervention :

a. Direction mobile des Opérations:

La direction des opérations a pour mission de :

- Commander et coordonner les moyens sur le terrain;
- Renseigner le PC fixe;
- Centraliser et exploiter les renseignements nécessaires;
- Evaluer et demander les renforts nécessaires.

Elle est composée du Ministre de l'intérieur ou du préfet de la région (directeur des opérations), une autorité militaire, le Chef du CROSEP, un représentant de chaque entité opérationnelle, y compris ONG et Croissant Rouge, et un technicien de chaque organisme de la météo, Mamwe, et Comorestelecom.

b. Equipes

La Direction mobile des Opérations de secours dispose de cinq équipes dont le rôle est d'appuyer les opérations sur le terrain :

Equipe reconnaissance et sécurisation

- *Mission* : Reconnaître les lieux en vue de localiser avec exactitude la zone sinistrée ; évaluer l'étendue du sinistre ; rendre compte au PC fixe qui prend les mesures qui s'imposent ; contrôler l'accès à la zone sinistrée ; régulariser la circulation, et dégager les voies d'accès.
- *Composition* : Unités de la Gendarmerie, FCD et Police, et équipe de reconnaissance aérienne.

Equipe évacuation

- *Mission* : Evacuer la population exposée aux risques de catastrophes ; transférer les victimes de catastrophes vers un poste avancé à partir duquel un bilan médical déterminera la procédure d'évacuation ; porter les informations sur la destination des victimes à la connaissance du PC.
- *Composition* : Unités de la gendarmerie, de l'armée, de la police, du service de santé, du croissant rouge. Leur nombre dépend de l'ampleur de la situation.

Equipe santé

- **Mission** : Assurer l'installation d'un poste médical avancé **pour le ramassage des blessés apporter les premiers soins d'urgences**, de même que la réanimation, et l'évacuation **au besoin** des victimes du poste médical avancé vers des structures plus performantes.
 - *Le poste médical avancé est installé dans un lieu situé le plus près possible du sinistre mais à l'abri de tout risque évolutif, aisément accessible aux équipes de ramassage et aux moyens d'évacuation. Si possible vaste, abrité, éclairé et disposant au minimum de deux accès.*
- **Composition** : SSM, CHR El-Maarouf, Croissant rouge, Centre médical le plus proche, ONG techniquement capable, Ministère de l'équipement et de l'Environnement.

Equipe hébergement

- **Mission** : assurer le transfert des victimes vers les lieux d'hébergement ; mettre en condition vitale et sécuritaire les lieux hébergeant les victimes ; recueillir l'identité des personnes hébergées afin de renseigner les familles et les autorités.
- **Composition** : Gendarmerie, FCD, ENFAG, Croissant rouge, ONG habilité, Institutions internationales, Muftorat, Psychologue(s).

Equipe technique et maintenance

- **Mission** : Assurer le fonctionnement de l'infrastructure dans les domaines de l'électricité, les télécommunications, l'informatique, la mécanique et le génie civil.
- **Composition** : Ma-Mwe, SNPT, ENFAG, ASECNA, Ministère de l'équipement, ONG, Acteurs civils.

c. Liaisons et transmissions

Les services engagés dans les secours disposent de leurs moyens de transmissions propres ou mis à leur disposition par le PC. Un schéma d'organisation du réseau de transmission élaboré en fonction des ressources locales et garantissant la meilleure coordination des moyens engagés, figure en Annexe. Les moyens de transmission des institutions internationales en résidence aux Comores ainsi que ceux des sociétés civiles peuvent être sollicités si nécessaire.

3. COORDINATION DES ACTIVITES INTERSECTORIELLES

La Direction des Opérations a pour fonction de superviser :

- en période normal, la préparation et la mise à jour des plans sectoriels et d'en assurer l'intégration des activités. Elle visera tout particulièrement à assurer la communication entre les différents secteurs.
- En période de crise, la coordination opérationnelle des activités sectorielles

Le plan de préparation et réponse à l'urgence comprend un programme d'activités organisées en sept secteurs:

- Sécurité alimentaire
- Santé et nutrition
- Eau et assainissement
- Hébergement et distribution d'articles de première nécessité
- Protection et éducation
- Information et alerte précoce
- Services d'appui logistique, communication et sécurisation

3.1. Définition des secteurs

Les secteurs de sécurité alimentaire, santé et nutrition, eau et assainissement, hébergement et distribution d'articles de première nécessité, et protection des plus vulnérables et éducation concernent l'assistance aux populations sous forme de biens ou de services.

Les secteurs d'information et alerte précoce, et services d'appui logistique, communication et sécurisation comprennent des activités qui visent à faciliter ou appuyer les interventions d'assistance proprement dites. Ces activités seront en grande partie réalisées par les cellules et par la direction des opérations.

La coordination de ces secteurs s'effectue au niveau de la direction des opérations du poste de commandement fixe. Pour ce faire, les membres de la dite direction s'associent en sous-groupes sectoriels en fonction du mandat de leurs institutions respectives. Un coordonnateur principal des secteurs est désigné pour faciliter le travail en sous groupe et chaque sous-groupe sectoriel est coordonné par un membre de la fonction publique, lequel est appuyé par un point focal, membre d'une institution partenaire au développement.

3.1.1. Sécurité alimentaire

- *Coordonnateur* : Services de Sécurité Alimentaire (Ministère de l'agriculture)
- *Point focal* : Correspondant National de la FAO au niveau du Ministère du développement rural et de la Pêche.
- *Membres* : Administration Portuaire, Programme Alimentaire Mondial (PAM), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

3.1.2. Santé et nutrition

- *Coordonnateur* : Direction Nationale de la Santé (DNS) au Ministère en charge de la Santé
- *Point focal* : Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
- *Membres* : Service Santé Militaire, Croissant- Rouge Comorien, Fond des Nations Unies pour l'Aide aux Populations (FNUAP), Fond des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)

3.1.3. Eau et assainissement

- *Coordonnateur* : Direction Nationale de l'Environnement / Société nationale des eaux (Mamwe)
- *Point focal* : UNICEF
- *Membres* : Direction Nationale de la Protection Civile, Représentant des départements hygiène, assainissement, et drainage, Représentant du service pompier des Hydrocarbures, Représentant du service pompier de l'aéroport, Direction Nationale de la Santé, OMS, Secteur privé potentiel, CAP d'Afrique, Croix rouge Françaises, Croissant-Rouge Comorien, secteur privé potentiel (voir Annexe no. ...).

3.1.4. Hébergement et distribution d'articles de première nécessité

- *Coordonnateur* : Ministère en charge de la sûreté nationale
- *Point focal* : Croissant Rouge Comorien
- *Membres* : UNICEF, PAM, Direction nationale de la sûreté du territoire, Direction de la Solidarité, AND, Coordination de la Société Civile, Direction des Hydrocarbures

3.1.5. Protection des plus vulnérables et éducation

- *Coordonnateur* : Ministère en charge des Affaires Sociales / Ministère de l'éducation
- *Point focal* : UNICEF
- *Membres* : Croissant Rouge Comorien, Réseau Femmes et Développement, Coordination de Société Civile, AND, FNUAP, PAM

3.16. Information et alerte précoce

- *Coordonnateur* : Centre des Opérations de Secours et de la Protection Civile (COSEP)
- *Point focal* : Bureau Coordonnateur Résident du SNU
- *Membres* : Service de Météorologie, Observatoire - CNDRS, Direction nationale de la sûreté du territoire, Aviation Civile, AND, Direction Nationale de la Protection Civile
- *Sous membres* : Croissant Rouge Comorien, Réseau Femmes et Développement, Direction nationale de la Santé, Direction de la coopération internationale, UNFPA, UNICEF, OMS, Média

3.1.7. Services d'appui logistique, communication et sécurisation

- *Coordonnateur* : Centre des Opération de Secours et de la Protection Civile (COSEP)
- *Point focal* : Bureau du Coordonnateur Résident du SNU
- *Membres* : Direction Nationale de Protection Civile, Direction nationale de la sûreté du territoire, Autorité Portuaire, SNPT, Observatoire / CNDRS, Croissant Rouge Comorien, Coordination Société Civile, UNICEF, Coopération bilatérale

3.2. Rôle du coordonnateur sectoriel

- Développer et mettre à jour un plan de préparation et de réponse sectorielle en collaboration avec tous les acteurs sectoriels ;
- Planifier les activités sectorielles de prévention, de préparation (période de mise en place des moyens) et de réponse (période durant l'urgence) face aux urgences ;
- Coordonner la mise en place des capacités humaines, matérielles et financières nécessaires ;
- Appuyer la mise en place des capacités de réponse ;
- Activer le plan de réponse sectorielle lorsque demandé ;
- Apporter un appui technique à l'équipe sectorielle ;
- Assurer la mise à jour périodique du plan.

3.3. Rôle du Point focal sectoriel

- Apporter un appui technique au coordonnateur sectoriel, si nécessaire, et à l'équipe sectorielle ;
- Appuyer la mise en place des capacités de réponse ;
- Faciliter les relations avec les organisations de secours d'urgence extérieures, à travers leurs agences respectives.

4. ALERTE

Le Ministre de la Défense est l'autorité compétente pour déclencher l'alerte. Saisi par le COSEP, il alerte le poste de commandement fixe et active le plan.

Le Centre des Opérations de Secours et de la Protection civile, coordonnateur du **secteur Information et Alerte Précoce**, fera en sorte que des systèmes d'alerte précoce adéquats pour chaque type de catastrophe soient mis en place et activés en temps que de besoin, à travers les institutions compétentes.

5. MISE EN ŒUVRE

L'envergure des conséquences causées par les catastrophes potentielles se divise en trois niveaux d'impact: mineur, élevé et extraordinaire. Ces niveaux réels d'impact détermineront si le présent plan de réponse est activé ou encore dépassé par les conséquences humanitaires rencontrées.

Urgences de niveau mineur:

- Le plan de réponse n'est pas activé. L'échelle d'impact de ces urgences se situe **sous les seuils d'activation** du plan de réponse à l'urgence établis. L'assistance aux populations affectées par ces catastrophes mineures sera assurée au travers des services publics gouvernementaux et non gouvernementaux existants.

Urgence de niveau élevé :

- Le plan de réponse est activé mais une aide externe d'urgence n'est pas requise. L'échelle d'impact de ces urgences se situe **au-dessus des seuils d'activation établis**. La gravité des conséquences est telle que les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux seront en mesure de répondre aux besoins de façon autonome, en utilisant les ressources localement disponibles. Les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux entendent planifier leur réponse initiale à travers ce plan de préparation et de réponse à l'urgence.

Urgence de niveau extraordinaire :

- Le plan de réponse est activé et l'aide externe d'urgence est requise. L'échelle d'impact de ces urgences se situe **au-dessus du seuil maximal de réponse** établis au paragraphe 1.3. La gravité des conséquences excède les ressources localement disponibles, rendant nécessaire une assistance régionale ou internationale de la part de la Plate-forme d'Intervention Régionale pour l'Océan Indien, des bureaux régionaux des Nations Unies ou d'autres appuis externes.

6. PROCEDURES DE REACTION IMMEDIATE - 12 PREMIERES HEURES

En cas de situation d'urgence de niveau modéré ou extraordinaire, le plan de préparation et de réponse aux urgences sera activé de la façon suivante :

1. Le Centre des Opérations de Secours et de la Protection Civile (COSEP) informe le Ministre de la Défense et de la Sécurité du Territoire d'une catastrophe imminente à venir, en cours ou qui vient de se produire.
2. Le Ministère de la Défense et de la Sécurité du Territoire (ou son délégué) convoque, si le temps le permet, une réunion des membres de la Direction des Opérations afin de récolter des informations supplémentaires et de prendre la décision d'activer ou non le plan de réponse aux urgences. Pour ce faire, la Direction des Opérations vérifie si les seuils d'activation sont atteints.
3. En cas d'activation du plan, les étapes suivantes seront suivies pour les 12 heures suivant l'activation du plan sur déclaration du Gouvernement de la situation d'urgence :

Actions	Responsable	Temps depuis l'activation
1. Prendre la décision d'activer le plan	Direction de cabinet chargé de la défense	T=0 Jour 1 *
2. Réaliser une évaluation rapide des besoins	Coordination opérationnelle	T= 4 heures
3. Réunir la Direction des Opérations et l'équipe d'évaluation rapide des besoins pour partager les résultats de l'évaluation, faire la mise au point sur la situation, identifier les secteurs concernés par les actions à mener en fonction du type de catastrophe – comparer les hypothèses de planification avec la situation en cours, et ajuster les plans de réponse sectoriels. (S'appuyer sur le plan de préparation et de réponse aux urgences pour aide-mémoire)	COSEP	T= 6 heures
4. Informer les coordinations sectorielles et les cellules d'appui du niveau d'urgence atteint : eleve ou modéré ou extraordinaire afin de permettre le déploiement de l'assistance.	COSEP	T= 7 heures
5. Activer les plans de réponse sectoriels – déployer l'assistance en fonction des plans de réponse ajustés	Coordination sectorielle	T = 8 heures
6. Organiser une première réunion régulière de mise au point pour la Direction des Opérations sous la coordination du Ministre de la Défense et de la Sécurité du Territoire ou son délégué. D'autres réunions suivront de façon régulière et en fonction de l'évolution de la situation.	COSEP	T = 12 heures

* Le premier jour de l'activation du plan est identifié comme Jour 1. Cette référence sera commune à tous les secteurs afin de faciliter la synchronisation des interventions sectorielles.

7. ÉVALUATION RAPIDE DES BESOINS

La Direction des Opérations lance une évaluation rapide des besoins des populations affectées dans les heures qui suivent une catastrophe. Les résultats de cette évaluation permettront aux coordinateurs des secteurs d'ajuster les plans de réponse sectoriels, et à la Direction des Opérations d'activer, au besoin, le plan de réponse dans les secteurs concernés.

Composition

La cellule - secours et logistique se chargera de l'évaluation rapide. L'équipe d'évaluation sera composée de telle façon que chaque secteur soit représenté. La composition de l'équipe pourra varier en fonction de la situation d'urgence en question.

Méthodologie

Un formulaire d'évaluation rapide multi-sectorielle des besoins est présenté en annexe.

Appui logistique

Les moyens logistiques jugés adéquats pourront être réquisitionnés par l'état en provenance du secteur public, privé, institutions internationales résidant aux Comores.

La liste de moyens de transport disponibles figure en Annexe et sera mise à jour chaque année.

Délai

L'équipe entend réaliser l'évaluation rapide des besoins des populations affectées dans les zones sinistrées dans les délais suivants:

- 3 heures qui suivent le déclenchement de l'urgence sur l'île concernée.
- 7 heures, au maximum, pour les autres îles

8. BUTS SPECIFIQUES PAR TYPE DE CATASTROPHE :

Les buts spécifiques pour chaque situation d'urgence identifiée à la section précédente sont les suivants :

Situation d'urgence	Buts généraux	Seuil d'activation	Secteurs impliqués
1 Catastrophes géophysiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la survie et préserver le bien-être de 75.000 personnes affectées, en leur fournissant une assistance appropriée à leurs besoins au plus tard dans les trois heures qui suivent une éruption en Grande Comore et pour une période de 2 semaines de façon autonome. ▪ Garantir aux populations de Ngazidja qui se réfugieraient à Anjouan et Mohéli et aux familles d'accueil l'accès à une assistance appropriée. <p>Mobiliser l'assistance internationale en moins de deux semaines de façon à assurer la continuation de l'assistance d'urgence et établir des conditions adéquates pour la réinstallation des populations sinistrées.</p>	Dès le déclenchement de l'alerte rouge	Tous les secteurs
2 Catastrophes biologiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer une prise en charge des cas de choléra dans un délai de deux heures à partir du moment d'activation du plan de telle façon que le taux de mortalité soit maintenu en deçà de 1%. ▪ Endiguer la transmission de la maladie grâce à des mesures appropriées dans les différents secteurs. 	Seuils Épidémiques <ul style="list-style-type: none"> • Choléra : 1 cas confirmé déclare le début de l'épidémie 	Santé/Nutrition Eau/ Assainissement Protection Information/Alerte Précoce Logistique/ Communications/ Sécurisation
3 Catastrophes Hydro-météorologiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la survie et préserver le bien-être de 2.000 personnes affectées, en leur fournissant une assistance appropriée à leurs besoins au plus dans les trois heures qui suivent la catastrophe et pour une période de 2 semaines de façon autonome. ▪ Garantir l'accès à une assistance appropriée pour les familles d'accueil. ▪ Mobiliser l'assistance internationale en moins de deux semaines de façon à assurer la continuation de l'assistance d'urgence et établir des conditions adéquates pour la réinstallation des populations sinistrées. 	Dès le début de la phase 3 du plan alerte cyclone, 12 heures avant l'évènement	Tous les secteurs
4 Catastrophes classiques (accidents graves de la circulation, Accidents d'avion, incendies de grande ampleur, etc...),	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la survie et préserver le bien-être des personnes affectées, en leur fournissant une assistance appropriée à leurs besoins au plus dans les trois heures qui suivent la catastrophe et pour une période de 2 semaines de façon autonome. ▪ Garantir l'accès à une assistance appropriée pour les familles d'accueil. ▪ Mobiliser l'assistance internationale en moins de deux semaines de façon à assurer la continuation de l'assistance d'urgence et établir des conditions adéquates pour la réinstallation des populations sinistrées 	Dès le déclenchement de l'alerte rouge.	Secteurs identifiés en fonction du sinistre :

Situation d'urgence	Buts généraux	Seuil d'activation	Secteurs impliqués
5 Instabilité politique, économique et/ou sociale, Prise d'otages	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer la situation par voie de médiation en vue de ramener l'ordre. ▪ Garantir la sûreté et la sécurité des personnes et des biens par rapport à la situation (conflictuelle) ▪ Garantir l'accès à une assistance appropriée. 	Dès le déclenchement de l'alerte rouge	- Tous les secteurs

Commentaire [c1]: Peut être qu'il serait mieux de dire implication des secteurs selon le type de situation d'urgence

9. DEFINITION DES ACTEURS ET ORGANIGRAMME

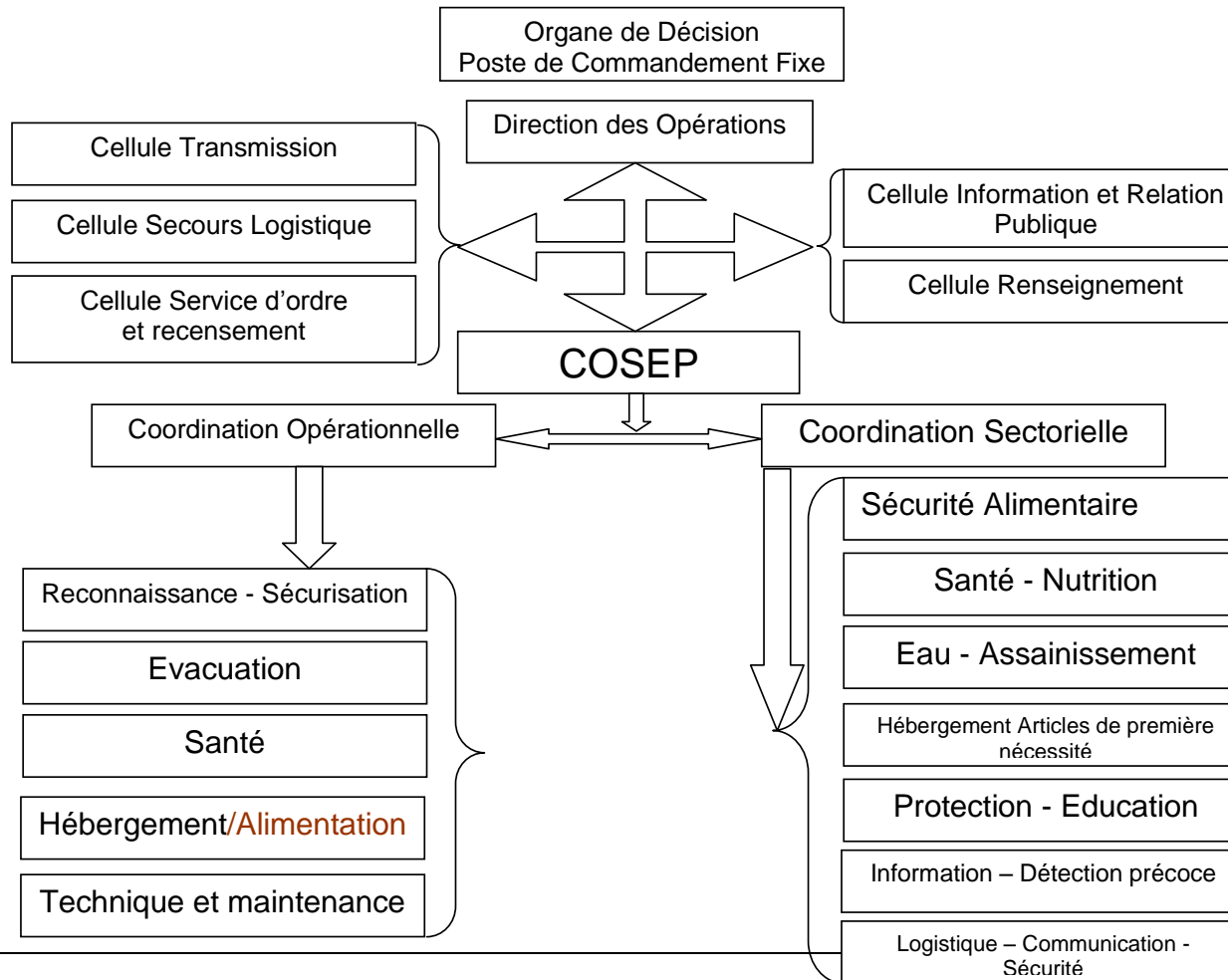
9.1 Composition des secteurs

Secteurs	Sécurité alimentaire	Santé et Nutrition	Eau et Assainissement	Hébergement et Articles de Première Nécessité	Protection et Education	Information et Alerte Précoce	Logistique, Communications et Sécurisation
Coordinateurs sectoriels	Services de Sécurité Alimentaire (Ministère de la production)	Direction Nationale de la Santé (DNS) - Ministère des Affaires Sociales	Direction Nationale de l'Environnement / Société Nationale des Eaux, MAMWE	Ministère des Affaires Sociales	Ministère des Affaires Sociales/Ministère de l'éducation	Direction Nationale de la Protection Civile	Armée Nationale de Développement (AND)
Points focaux	FAO (ou son représentant local)	OMS	Croissant Rouge	Croissant Rouge	UNICEF	Bureau Coordonnateur Résident /SNU	Bureau Coordonnateur Résident/SNU
Membres	Autorité Portuaire PNUD (PAM)	-Service de Santé Militaire - Armée Nationale de Développement (AND) - Service de santé civile et le service national de nutrition Croissant Rouge FNUAP UNICEF Croix Rouge Française	Direction Nationale de l'Infrastructure - Ministère de la Production Direction Nationale Protection Civile Direction Nationale de la Production, Artisanat et Agriculture Service pompier des Hydrocarbures DNS – Ministère des Affaires Sociales OMS (UNICEF)	Direction Nationale des Hydrocarbures Direction nationale de la sûreté du territoire. Direction nationale de la Solidarité AND Coordination de la Société Civile	AND Croissant Rouge Réseau Femmes et Développement Coordination de la Société Civile FNUAP	Direction Générale de l'Aviation Civile et de la Météorologie Direction Nationale de Protection Civile Observatoire du Karthala - CNDRS AND Police Direction nationale de la sûreté du territoire. Réseau Femmes et Développement Croissant Rouge Média UNFPA	Direction Nationale de Protection Civile Autorité Portuaire Direction Générale de l'Aviation Civile et de la Météorologie Société Nationale des Postes et Télécommunications AND Observatoire du Karthala - CNDRS Direction nationale de la sûreté du territoire. Croissant Rouge Coordination de la Société Civile

Secteurs	Sécurité alimentaire	Santé et Nutrition	Eau et Assainissement	Hébergement et Articles de Première Nécessité	Protection et Education	Information et Alerte Précoce	Logistique, Communications et Sécurisation
						UNICEF Centre des données océanographiques	UNICEF

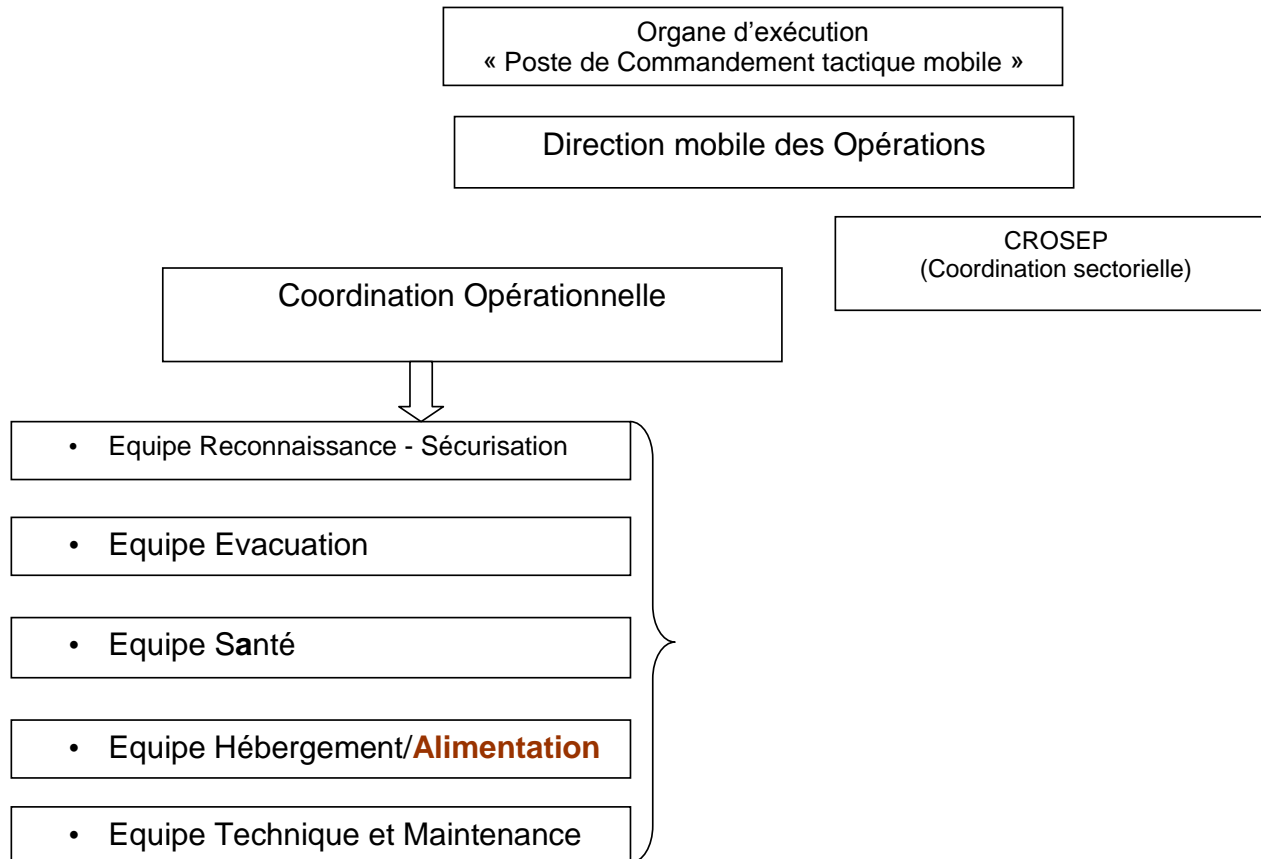
9.2 Schéma proposé de coordination des activités de réponse à l'urgence

Niveau central



9.2 Schéma proposé de coordination des activités de réponse à l'urgence

Niveau périphérique



Commentaire [c2]: Ne manque t'il pas des fleches. Le CROSEP n'est il pas relie a la coordination operationelle au niveau peripherique

10. SYNTHÈSE DES OBJECTIFS ET DES HYPOTHÈSES DE PLANIFICATION SECTORIELS

	Sécurité alimentaire	Santé et Nutrition	Eau et Assainissement	Protection et Education	Abris et articles de première nécessité	Information et alerte précoce	Logistique, Communication et Sécurisation
Objectif Sectoriel Global (Il ya parfois plus d'un objectif global)	Assurer la survie et améliorer les conditions de vie par la mise à disposition de vivres aux populations affectées par les crises en tenant compte des habitudes alimentaires	Réduire la mortalité et morbidité au sein des populations affectées par le sinistre	Subvenir aux besoins de la population déplacée de 75,000 personnes en eau potable et infrastructures sanitaires dans un délai de 3 heures et pendant 2 semaines.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place des services de base de protection, d'assistance et d'encadrement adaptés et accessibles aux groupes vulnérables ; ▪ Assurer l'éducation de base à 12 000 enfant ages de 6 à 14 ans, 4 000 jeunes et 4 000 adolescents déplacés. 	Fournir abris et articles à 20.000 personnes déplacées pendant un mois	Collecter, traiter et diffuser l'information en vue de garantir l'efficacité des opérations de secours et sauvetage	N'ont pas d'objectifs globaux à atteindre
Objectifs spécifiques	Fournir une assistance alimentaire à 75000 personnes directement affectées et 50000 membres de familles d'accueil (2,100 cal/ jour / pers.) L'aide ne pourrait elle pas être donnée seulement pour les déplacés dans les familles d'accueil car les membres des familles d'accueil n'ont pas perdu leur moyens de subsistance	Prise en charge de 5,000 personnes affectées par le choléra Assurer une prise en charge adéquate et renforcer la prévention des maladies à potentiel épidémiques pour 75,000 personnes déplacées. Assurer une prise en charge adéquate des cas de malnutrition	Assurer l'accès à 15l d'eau potable/pers/jour Assurer une installation sanitaire à moins de 50 m Sensibiliser la population affectée aux mesures d'hygiènes	Identifier parmi la population déplacée, les groupes ayant besoin de protection spéciale et les types d'assistance nécessitant des actions urgentes de protection ; Veiller à la prise en charge correcte de chacun des groupes vulnérables identifiés en apportant les moyens humains et matériels indispensables ; Assurer la mise en place d'un système éducatif d'urgence Assurer des activités	Mettre en place des abris temporaires et centre d'accueil Distribuer des sacs de couchage, des ustensiles de cuisines et produits d'hygiènes, des vêtements et fournitures scolaires Préparer la réinstallation des personnes affectées	Permettre aux différents secteurs concernés d'intervenir à temps et avec efficacité Fournir une assistance aux structures concernées pour préparer la population à mieux gérer les conséquences des catastrophes Fournir une information adéquate afin de faciliter la mobilisation des ressources	Permettre aux intervenants d'accéder aux sites affectés et acheminer le matériel nécessaire en toute sécurité. Garantir à tout moment les informations et moyens logistiques nécessaires. Garantir l'assistance et une protection appropriée aux populations qui doivent quitter l'île ainsi qu'aux familles d'accueil.

	Sécurité alimentaire	Santé et Nutrition	Eau et Assainissement	Protection et Education	Abris et articles de première nécessité	Information et alerte précoce	Logistique, Communication et Sécurisation
		<p>aigue modérée ou sévère Assurer une prise en charge adéquate des traumatismes physiques et psychologiques</p> <p>Assurer la prise en charge obstétricale de 620 femmes déplacées.</p> <p>Assurer un accès aux soins de santé primaire.</p>		<p>d'encadrement/animation pour les enfants et les adolescents enfants et les adolescents ;</p> <p>Faciliter la reprise des activités éducatives de qualité en situation d'urgence afin d'assurer les acquisitions scolaires et les apprentissages essentiels à la vie au profit de 12 000 enfants en âge scolaire déplacés et 4000 adolescents.</p>			
Hypothèses de planification	<p>Les capacités de réponse à mettre en place prévoient une autonomie d'intervention d'une durée de 2 semaines</p> <p>Des stocks sont pré-positionnés sur chacune des 3 îles</p> <p>Les populations disposent de vivres pour leur survie</p> <p>Distribution essentiellement</p>	<p>Les populations déplacées ont accès à des structures de soins santé d'urgence</p> <p>Maintient d'un bon état nutritionnel des populations déplacées</p> <p>Le personnel de santé est préparé à intervenir dans les situations d'urgence et pour les urgences nutritionnelles</p>	<p>Les familles ou les centres d'accueil disposent d'infrastructures sanitaires</p> <p>La catastrophe a lieu en saison sèche</p> <p>Détérioration du réseau d'adduction d'eau à Moroni et de certains systèmes de captage d'eau pluviale en zones rurales</p>	<p>L'identification et la prise en charge de tous les groupes vulnérables sont possibles.</p> <p>Les structures éducatives locales ont des infrastructures suffisantes pour accueillir les enfants déplacés ;</p> <p>Les enseignants des localités en situation d'urgence continueront à assurer les cours aux enfants déplacés.</p>	<p>55,000 des 75,000 déplacés à cause des coulées de lave trouveront logement dans des familles d'accueil</p> <p>20,000 des 75,000 déplacés à cause des coulées déplacés auront besoin de logement temporaire d'urgence pendant un mois.</p> <p>Un appui aux familles d'accueil sera possible</p>	<p>Réaction de panique temporaire de la population</p> <p>Fonctionnalité des moyens de communication nationale et internationale assurée</p> <p>Système de gestion de l'information deviendra fonctionnel</p> <p>Système opérationnel de décentralisation des opérations</p>	<p>Difficultés d'accès aux sites sinistrés</p> <p>La sécurisation des équipements/lieu se fait de façon efficace</p> <p>Disponibilité des moyens de communication palliatifs en cas de non fonctionnement des équipements locaux (téléphones satellites, radios BLU..)</p>

	Sécurité alimentaire	Santé et Nutrition	Eau et Assainissement	Protection et Education	Abris et articles de première nécessité	Information et alerte précoce	Logistique, Communication et Sécurisation
	par voie terrestre sinon par mer Création des zones de regroupement en moins de 48 heures				Les normes applicables à ce secteur seront vérifiées		

PARTIE III: PLANIFICATION ET REPOSE SECTORIELLE

INTRODUCTION

Faisant suite à la recommandation exprimée par OCHA en mission du 7 au 14 décembre 2003 aux Comores après requête d'assistance technique du Ministère de la Défense et de la Sécurité du Territoire (Gouvernement), les Représentants du Gouvernement de l'Union, des autorités des Iles, de l'AND , du Système des Nations Unies, des ONG et de la société civile se sont réunis à l'Hôtel le Moroni du 17 au 18 mars 2004 pour jeter les bases d'un plan national de préparation et de réponse à l'urgence.

Ce plan réactualisé en 2007, est basé sur les hypothèses de scénarios de catastrophes :

- Géophysiques
- Biologiques
- Hydrométéorologiques
- Classiques (crash d'avion, déversement des hydrocarbures, incendie de grande ampleur, etc....).

Le plan couvre également tous les autres types de catastrophes.

La mise en œuvre de la phase de gestion de crise opérationnelle dépend de la préparation pour la mise en place en amont après identification précises :

- Des organes :
 - De décision
 - De conseil
 - Opérationnels
- D'une politique efficace d'information des populations et de sensibilisation à la prévention des risques
- D'une bonne connaissance des logistiques nécessaires et disponibles pour la gestion concernant les secteurs suivant ;
 - Eau et Assainissement
 - Hébergement et Distribution d'article de première nécessité
 - Santé et Nutrition
 - Protection et Education des Enfants
 - Sécurité alimentaire
 - Transport et Emplacement déterminé à priori pour le déplacement

Ce plan prévoit les activités de réponse, de préparation, les mesures de prévention et le suivi des besoins à déterminer.

A. SECURITE ALIMENTAIRE

Objectif général sectoriel

- Assurer la survie et améliorer les conditions de vie par la mise à disposition de vivres en quantités suffisantes et acceptables pour les populations affectées par les catastrophes.

Objectifs spécifiques

- Fournir des rations alimentaires saines et équilibrées et acceptables à 75,000 personnes incluant 20,000 logeant dans les sites de regroupement et 55,000 dans des familles d'accueil,

Hypothèses de planification:

- Les capacités de réponse à mettre en place prévoient une autonomie d'intervention d'une durée de 2 semaines.
- Les besoins alimentaires sont identifiés
- Des stocks alimentaires sont disponibles et pré-positionnés sur chacune des 3 îles.
- La distribution s'effectue par voie terrestre, aérienne ou maritime
- Des zones de regroupement sont créées en moins de 48 heures.
- Le contrôle sanitaire et phytosanitaire des denrées alimentaires importés/locales au niveau des frontières et dans les points de ventes est renforcé.

Normes minimales 1

- 2,100 calories / personne / jour
- 10 à 12% de l'énergie totale proviennent de protéines.
- 17% de l'énergie totale provient de matières grasses.
- L'apport en micro-nutriments est suffisant (produits frais ou aliments enrichis).

Ces normes seront ajustées en fonction des besoins spécifiques des populations sinistrées

Les activités à mener en réponse aux situations d'urgence :

Activités	Responsabilité	Échéance
1. Identifier les groupes vulnérables et évaluer rapidement leurs besoins en participant à l'évaluation rapide des besoins multi-sectorielle.	Coordination sectorielle Equipe d'évaluation rapide	Dès le déclenchement de l'alerte – jour 1
2. Ajuster et activer le plan de réponse sectoriel	Coordination sectorielle	3 heures suivant l'alerte
3. Participer aux réunions quotidiennes de coordination de la Direction des Opérations	Coordination sectorielle	A partir du jour 1
4. Planifier les activités de distribution des rations alimentaires aux sinistrés et familles	Cellule hébergement et distribution articles	Jour 1
5. Mobiliser les moyens de transport	Cellule logistique	A partir du jour 1
6. Recevoir les listes des personnes vulnérables identifiées produites par le secteur Protection	Coordination sectorielle	A partir du jour 1
7. Recevoir les listes de familles d'accueil	CR Secteur Logistique FAO	Jour 1,2
8. Mobiliser dans la mesure du possible des ressources locales (SNAC, importateurs...) en attendant l'aide extérieure	Ministère du Développement + Cellule hébergement et distribution articles	jour 1
9. Distribuer rations alimentaires et ustensiles de cuisine dans les camps de regroupement et familles d'accueil	CR PAM Secteur Logistique	

¹ Voir Normes du projet SPHERE (basées sur les estimations de l'OMS):

Activités	Responsabilité	Échéance
10. Evaluer et ajuster au besoin le plan de réponse	Coordination sectorielle	Jour 4

Les activités de préparation suivantes seront entreprises (avant l'urgence) :

Activités	Responsabilité	Échéance
1. Désigner le coordonnateur sectoriel	Ministère de l'agriculture	Janv 2008
2. Evaluer les capacités d'intervention des acteurs	Ministère de l'agriculture	Mars 2008
3. Evaluer les besoins en stocks tampons (décentralisé sur les îles)	Coordination sectorielle PAM CR	Juillet 2008
4. Disposer d'une capacité de stockage de vivres (entrepôts, magasins...)	Ministère du Développement	avant le déclenchement de l'urgence
5. Participer au développement des procédures de décentralisation des Opérations	Coordination sectorielle	
6. Identifier les sources de financement et formuler les demandes de financement	Ministère du Développement BCR	Juin 2005
7. Communiquer le résumé du plan de préparation et de réponse à l'urgence au bureau régional du PAM	BCR Bureau Régional	Juillet 2005

Les activités de prévention suivantes seront entreprises (avant, durant et après l'urgence) :

Activités	Responsabilité	Échéance
1. Assurer suivi, évaluation et mise à jour du plan d'intervention	Coordination sectorielle	Continue
2. Effectuer des exercices de simulation	Coordination technique / acteur	Juin 2008
3. Participer aux réunions de concertation et de coordination	Coordination sectorielle	Intermittente

Suivi des besoins en matériel / équipements :

	Ressources minimales nécessaires	État actuel des ressources	Déficit	Action à prendre	Action prise / Date	Organisation Responsable
Articles / équipement						
Aliments pour nourrissons	4960 sachets	0	4960 sachets	à commander	Préparation plan	Secteur sécurité alimentaire
Couches	111 600 chs	0	111 600 chs	//	//	//
Eau minérale	112500 l	0	112500 l	//	//	//
Riz	18750 kg	0	18750 kg	//	//	//
Biscuits à hautes calories	74 400 boîtes	0	74 400 boîtes	//	//	//
Sucre	75 000 kg	0	75 000 kg	//	//	//
Lait	37 500 l	0	37 500 l	//	//	//
Huile	56 250 l	0	56 250 l	//	//	//
Sardine	4500000 bts	0	4500000bt	//	//	//
Conserves	4500000 bts	0	4500000 bts	//	//	//
Repas froids préparés	4500000bts	0	4500000 bts	//	//	//
Ustensiles de cuisine	75 000 unités	0	75 000 unités	//	//	//
Ressources humaines						
Gestionnaires	5	0	5	à identifier		Cellule logistique
Cuisiniers	10	0	10	//	//	//
Agent de distribution	20	0	20	//	//	//
Agent de sécurité	30	0	30	//	//	//
Professionnel d'hygiène	20	0	20	//	//	//
Transport /Stockage						
Camions	15	2 AND	13	Constituer stock	Préparation plan	Cellule logistique
Camions citernes	10	0	10	//	//	//
Manutention (personnel)				//	//	//
Entrepôts	4	0	0	//	//	//
Communication						
Radios HF fixe et mobile	04	00	04	Constituer stock	Plan d'intervention	COSEP
Radios VHF portatifs	10	00	10	//	//	//
Radios VHF fixe et mobile	02	00	02	//	//	//

B. SANTE ET NUTRITION

Objectif général sectoriel

- Réduire la morbidité et la mortalité liées aux épidémies **et aux autres affections** causées par le sinistre au sein des populations affectées.
- Les acteurs sont capables d'assurer en un temps record une prise en charge médicale effective des populations sinistrées

Objectifs spécifiques

- Assurer les soins de santé de premier recours dans les deux heures à partir du déclenchement de la catastrophe.
- Assurer la prévention des maladies à potentiel épidémique au profit des 75000 personnes déplacées.
- Assurer la vaccination de 12000 enfants de 0 à 5 ans parmi la population déplacée.
- Fournir des Moustiquaires pré imprégnées pour la protection de 12000 enfants de 0 à 5 ans et 620 personnes vulnérables (femmes enceintes, personnes malades et âgées)
- Assure la distribution de la vitamine A et des anti-helminthiques aux enfants déplacés.
- Assurer la prise en charge de 5000 personnes atteintes par le choléra et les autres maladies diarrhéiques.
- Assurer pendant deux mois la prise en charge de 620 femmes enceintes déplacées.
-
- Assurer la prévention des MST (IST) et SIDA chez les 75000 personnes déplacées.
- Assurer la prise en charge **des cas de malnutrition aigue moderee et severe** chez les enfants de 0 à 5 ans et les femmes enceintes **et allaitantes**.
- Assurer la prise en charge des femmes sous traitements contraceptifs.
- **Assurer la prise en charge des personnes souffrant d'affections chroniques (diabete, hypertension arterielle...)**

Remarques : Etude des cas le plus extrême (association Tsunami-volcan)

Hypothèses de planification

- Les populations déplacées ont accès à des structures de soins d'urgence.
- Les populations déplacées disposent de vivres **pour le maintien d'un bon état nutritionnel**
- Le personnel de santé est préparé à intervenir dans les situations d'urgence **et a identifier et prendre en charge les cas d'urgence nutritionnelle**.
- Les moyens de première intervention sont disponibles (matériels et humains)

Normes minimales

Norme 1 de lutte contre les maladies transmissibles : surveillance épidémiologique
L'apparition de cas de maladies transmissibles fait l'objet d'une surveillance.

Les indicateurs clés relatifs à cette norme :

- ☞ L'unité ou l'agence responsable de la surveillance épidémiologique et de la lutte contre les maladies est clairement désignée et tous les participants à l'action d'urgence savent où ils doivent signaler des cas suspects ou confirmés de maladies transmissibles.
- ☞ L'unité ou l'agence responsable de la surveillance épidémiologique et de la lutte contre les maladies dispose de personnel expérimenté.

- ☞ Le système de surveillance épidémiologique fonctionne en tout temps, afin de détecter rapidement les maladies transmissibles et de déclencher les mesures nécessaires pour endiguer les flambées épidémiques.

Norme 2 de soutien nutritionnel ciblé : **malnutrition aigue modere et severe** La mortalité, la morbidité et les souffrances **liees a la malnutrition aigue severe ou moderee** sont réduites.

Les indicateurs clés relatifs à cette norme :

- ☞ Le pourcentage de personnes finissant un programme nutritionnel thérapeutique qui sont décédées est inférieur à 10 %.
- ☞ Le pourcentage de personnes finissant un programme nutritionnel thérapeutique qui se sont rétablies est supérieur à 75 %.
- ☞ Le gain pondéral moyen est égal ou supérieur à 8 grammes par kilo, par personne et par jour.

Les activités suivantes seront menées en réponse aux situations de crise les plus probables :

Activités	Responsabilité	Échéance
1. Participer à l'évaluation rapide des besoins multi-sectorielle	SSM, OMS, UNICEF, PNUD) Equipe d'évaluation rapide	Dans les deux heures qui suivent
2. Convoquer le PC opérationnel (santé)	DNS-Ministere en charge de la santé	Dans les deux heures qui suivent
3. Vérifier les ressources matérielles (kits d'urgence....) et humaines	Equipe technique	Dans les deux heures qui suivent
4. Analyser les données	PC général	Dans les 3 heures qui suivent
5. Déclencher les actions de secours	Ministère de la défense (PC général)	Dans les 3 heures qui suivent
6. Organiser des réunions journalières de mise au point	DNS-Ministere en charge de la santé	Journalière
7. Participer aux réunions quotidiennes de coordination de la Direction des Opérations	DNS-Ministere en charge de la santé	A partir du jour 1
8. Identifier les blessés et les malades	Les équipes techniques	
9. Prendre en charge les blessés /les malades	Les équipes techniques	
10. Installer des hôpitaux de brousse	Les équipes techniques	A partir du premier jour
11. Evacuer les cas graves vers l'hôpital de référence après avoir prodigué les premiers soins	Les équipes techniques	
12. Rendre disponibles les contraceptifs y compris les préservatifs dans les camps de sinistres	Les équipes techniques	A partir du premier jour
13. Vacciner les enfants contre les maladies du PEV et plus particulièrement la rougeole	Les équipes techniques	A partir du premier jour
14. Fournir des moustiquaires imprégnées à tous les sinistrés	Les équipes techniques	A partir du premier jour
15. Prendre en charge les cas de malnutrition aigue modere et severe	Les équipes techniques	
16. Eduquer pour la nutrition	Les équipes techniques	
17. Prendre en charge les IST	Les équipes techniques	
18. Prendre en charge les personnes souffrant d'affection chronique		
19. Sensibiliser sur le Sida et prendre en charge les malades du SIDA	Les équipes techniques	

Les activités de préparation suivantes seront entreprises (avant l'urgence)

Activités	Responsabilité	Échéance
1. Définir les attributions du responsable chargé de la préparation et réponse aux urgences	DNS-Ministère en charge de la santé et Ministère de la Défense	
2. Terminer l'élaboration du plan sectoriel de préparation et réponse aux urgences	DNS-Ministère en charge de la santé, Ministère de la défense OMS, UNICEF, UNFPA, Coopération bilatérale	
3. Mettre à jour le plan de préparation et réponse aux urgences de façon périodique (renouveler le stock de médicament et de matériel hors d'usage)	DNS-Ministère en charge de la santé, Ministère de la défense OMS, UNICEF, UNFPA, Coopération bilatérale	Le premier mois de chaque année
4. Former le personnel aux situations d'urgence et a la prise en charge de la malnutrition aigue modérée et sévère	DNS-Ministère en charge de la santé, Ministère de la défense OMS, UNICEF, UNFPA, Coopération bilatérale	2ème mois de l'année
5. <i>Participer au développement des procédures de décentralisation des Opérations</i>	<i>Coordination sectorielle</i>	
6. Pré-positionner des kits de base pour les différentes interventions (Chirurgie, accouchement, guides etc.)	DNS-Ministère en charge de la santé	

Les activités de prévention suivantes seront entreprises (avant, durant et après l'urgence)

Activités	Responsabilité	Échéance
1. Préparer les populations et le personnel sur les dispositions à prendre en cas d'urgence <i>en collaboration avec le secteur Information</i>	<i>Coordination sectorielle Secteur Information</i>	
2. Renforcer les capacités techniques des centres de santé de district (équipement et matériel) et les systèmes de surveillance épidémiologique	DNS-Ministère en charge de la santé	Une fois par an
3. Renforcer le programme national de vaccination de routine	DNS-Ministère en charge de la santé	Une fois par an
4. Renforcer l'approvisionnement des centres de santé en médicaments essentiels	DNS-Ministère en charge de la santé	Une fois par an
5. Pré positionner des kits de base pour les différentes interventions (Chirurgie, accouchement, guides etc.)	DNS-Ministère en charge de la santé	Une fois par an

Suivi des besoins en matériel / équipements :

	Ressources minimales nécessaires	État actuel des ressources	Déficit	Action à prendre	Action prise / Date	Organisation Responsable
Articles / équipement						
Ringer lactate	34000 litres	20000	14000	Commande pour pré positionnement avant fin mars 2005		DNS, Ministère chargé de la santé
Perfuseurs	5000	4000	1000	Commande pour pré positionnement avant fin mars 2005		DNS, Ministère chargé de la santé
Cathéter	10000	400		Commande pour pré positionnement avant fin mars 2005		DNS, Ministère chargé de la santé
SRO	50000 sachets	25000	25000	Commande pour pré positionnement avant fin mars 2005		DNS, Ministère chargé de la santé
Doxicicline	60000 comp	5000		Commande pour pré positionnement avant fin mars 2005		DNS, Ministère chargé de la santé
Sparadrap	250 rouleaux de 20cm sur 6m	12		Commande pour pré positionnement avant fin mars 2005		DNS, Ministère chargé de la santé
Betadine	250 flacons	0	250 flacons	Commande pour pré positionnement avant fin mars 2005		DNS, Ministère chargé de la santé
Coton	100 rouleaux de 500 g	0	100 rouleaux de 500 g	Commande pour pré positionnement avant fin mars 2005		DNS, Ministère chargé de la santé
Gants	10000 paires	200		Commande pour pré positionnement avant fin mars 2005		DNS, Ministère chargé de la santé
Garrot	100 unités	0	100 unités	Commande pour pré positionnement avant fin mars 2005		DNS, Ministère chargé de la santé
Ciseaux	50 unités	0	50 unités	Commande pour pré		DNS, Ministère

				positionnement avant fin mars 2005		chargé de la santé
Bactrim	140000 comp de 480 mg	0	140000 comp de 480 mg	Commande pour pré positionnement avant fin mars 2005		DNS, Ministère chargé de la santé
Flagyl	210000 comp de 250	0	210000 comp de 250	Commande pour pré positionnement avant fin mars 2005		DNS, Ministère chargé de la santé
Vaccins VAR						DNS, Ministère chargé de la santé
Coartem Medicaments pour les affections chroniques les plus courantes Aliments thérapeutiques (BP100 ; Plumpynut, F100, F75) Antifongique Antalgique/anti pyretique Anti inflammatoire						DNS, Ministère chargé de la santé
Ressources humaines						
Médecin Sante Publique	1	suffisant	0	A identifier et mobiliser		DNS
Médecin urgentiste	1	0	1	A identifier mobiliser		DNS
Médecin réanimateur	1			A identifier		
Médecin généraliste	1			A identifier		
Nutritionniste	2			A identifier		
Médecin biologiste	1	2		A identifier mobiliser		DNS
Médecin psychologue	1	0	1	A identifier mobiliser		DNS
Infirmier d'état	15	suffisant		A identifier mobiliser		DNS
Sage Femme d'état	15	suffisant		A identifier mobiliser		DNS
ambulanciers	3	0		Former des ambulanciers		DNS
Transport / Stockage						
Ambulance	3	suffisant		Identifier en vu de		DNS

				mobilisation immédiate après l'alerte		
Véhicule de liaison	2	suffisant		Identifier en vu de mobilisation immédiate après l'alerte		cellule
Entrepôt		0				cellule
Communication						
Radio VHF	10	0	10			cellule
Téléphone satellitaire	1	0	1			cellule
Radio HF	01	00	01			

MATERIEL ET CONSOMMABLE D'URGENCE

I) SOLUTES :

- Ringer lactate
- Sérum salé isotonique
- Macromolécule (géloplasma, HEA, gélofusine)
- Sérum glucosé hypertonique (30%, 10%)

II) MATERIEL POUR PERFUSION

- Cathéter : G18, G14, G16, G20, G22, G24
- Cathéter pour voie centrale : G14, G18, G20, G22, G24
- Perfuseurs
- Transfuseurs
- Prolongateurs avec robinets
- Robinets

III) KITS INTUBATION ET MATERIEL D'OXYGENATION

- Sondes d'intubation : N° : 2,5 ; 3 ; 3,5 ; 4 ; 4,5 ; 5 ; 5,5 ; 6 ; 6,5 ; 7 ; 7,5 ; 8.
- Ambu pour ventilation manuelle : pour adulte et pour enfant
- Tuyau d'oxygène
- Masque pour ventilation manuelle : adulte, petit enfant et grand enfant.
- Laryngoscope avec les lames de différentes tailles
- Masque pour oxygénation : simple et haute concentration (enfant et adulte)
- Lunette pour oxygénation : enfant et adulte
- Masque pour aérosol thérapie (pour les crises d'asthme)
- Bouteilles d'oxygène (petit model et grand model)
- Respirateur de transport
- Monitoring de transport
- Aspirateur de transport

IV) MEDICAMENTS ET AUTRES CONSOMMABLES

- Pulmicort
- Atrovent
- Bricanyl pour aérosolthérapie
- Salbutamol injectable
- Solu-médrol 120mg, 40mg

- **Adrénaline**
- **Éphédrine**
- **Atropine**
- **Prostigmine**
- **Morphine**
- **Mydazolame**
- **Thiopental**
- **Kétamine**
- **Diazépam injectable**
- **Phénobarbital injectable**
- **Lidocaïne**
- **Suxaméthonium (succinylcholine)**
- **pancuronium**
- **Nicardipine injectable**
- **Naloxone**
- **Flumazénil**
- **Profénid injectable**
- **Fils à suture : vicryl 1 et 2/0 ; fil à peau**
- **Compresses**
- **Sparadrap**
- **Gants stériles et gants d'examen**
- **Bandes simples et Velpeau**
- **Coton**
- **Bétadine**
- **Alcool**
- **Seringues 10 cc et aiguilles**
- **Attelles des membres inférieurs et supérieurs**
- **Minerves : adulte et enfant**
- **Augmentin injectable**
- **Rocéphine**
- **Pleurocath**
- **Sondes vésicales et poches urinaires**
- **Garrots**
- **Boîtes à sutures (ciseaux, porte aiguille, pince hémostase, pince à disséquer)**
- **Kit d'accouchement (boîte et accessoires)**

C. ENERGIE, EAU ET ASSAINISSEMENT

Objectifs généraux sectoriel:

- Subvenir aux besoins d'une population déplacée de 75,000 personnes en eau potable et infrastructures sanitaires, évacuation des eaux usées et déchets solides, dans un délai de 3 heures et pour une période de 2 semaines.
- Subvenir au besoin en matière d'énergie (éclairage, audiovisuel, réfrigération, cuisson des aliments, stérilisation)

Objectifs spécifiques :

- Assurer l'accès des personnes affectées à au moins 20 litres d'eau potable par jour et par personne ;
- Assurer l'accès à des installations sanitaires à moins de 50 mètres des abris;
- Sensibiliser la population sur les mesures d'hygiène et d'assainissement, ainsi que sur les maladies liées à l'eau.
- Disposer de source d'énergie (bougie, pétrole, groupe électrogène, bois et charbon de bois, gaz, lampe rechargeable),

Hypothèses de planification:

- Les familles d'accueil ne disposent pas d'infrastructures sanitaires.
- La catastrophe a lieu en saison sèche.
- Le réseau d'adduction d'eau de Moroni et certains systèmes de captage d'eau pluviale en zones rurales sont endommagés.
- Le réseau d'alimentation électrique est endommagé

Quelques indicateurs

Eau :

- La population a accès à au moins 15 l d'eau/personne/jour.
- Au moins 1 point d'eau est disponible par groupe de 250 personnes.
- La distance maximale entre un abri et le point d'eau le plus proche est de 500 mètres.
- Une enquête sanitaire indique que les risques de contamination due aux matières fécales sont faibles.

Assainissement :

- Des latrines séparées sont installées pour les hommes et pour les femmes.
- Les latrines sont situées à une distance inférieure à 50m des habitations ou à moins de 1 minute de marche
- On ne compte pas plus de 10 coliformes fécaux par 100 ml au point de distribution d'eau non désinfectée.

Les activités suivantes seront menées en réponse aux situations de crise les plus probables :

Activités	Responsabilité	Échéance
1. Faire une évaluation rapide des besoins	Coordinateur et PF sectoriels Equipe d'évaluation rapide	Jour 1
2. Participer aux réunions quotidiennes de coordination de la Direction des Opérations		A partir du jour 1
3. Identifier les sources disponibles d'approvisionnement en eau	Coordinateur et PF sectoriels	Jour 1

Activités	Responsabilité	Échéance
4. Identifier les moyens de stockage de l'eau	Coordinateur et PF sectoriels	Jour 1
5. Transporter l'eau par camion citerne	Secteur Logistique SN Eau, hydrocarbures, secteur privé	A partir du jour 2 Tous les jours
6. Chlorer l'eau et désinfecter les habitations	SN Eau UNICEF CRCO	A partir du jour 2 Tous les jours
7. Organiser la distribution de l'eau	SN Eau Secteur Logistique	A partir du jour 2 Tous les jours
8. Creuser des latrines pour les personnes hébergées dans les abris temporaires	TP Bénéficiaires	48 heures
9. Creuser des canaux d'évacuation des eaux usées	TP Bénéficiaires	48 heures
10. Assurer l'entretien et la bonne utilisation des installations sanitaires	CRCO Bénéficiaires	A partir du jour 2 Tous les jours
11. Assurer l'hygiène environnementale	CRCO Bénéficiaires	A partir du jour 2 Tous les jours
12. Coordonner et suivre les activités	Coordinateur PF	

Les activités de préparation suivantes seront entreprises (avant l'urgence)

Activités	Responsabilité	Échéance
1. Désigner le coordinateur sectoriel	Protection Civile	Le plus tôt possible
2. Recenser les camions citernes existants (conditions, capacités)	Secteur Logistique Coordination sectorielle	Le plus tôt possible
3. Constituer un stock (chlore, outils, citernes en plastique, dalles sanplats, SRO...)	Secteur Logistique Coordination sectorielle	
4. Mettre à disposition des kits de contrôle de qualité de l'eau	PNAC Société de l'Eau	
5. Mettre en place un fonds d'urgence	Gouvernement / Protection Civile	
6. Identifier ressources humaines et formation	OMS, UNICEF, CRCO	
7. Organiser une réunion sectorielle de préparation	Coordinateur sectoriel	1 fois / mois
8. Participer au développement des procédures de décentralisation des Opérations	Coordinateur sectorielle	
9. Préparer et réaliser un exercice de simulation de catastrophe	Tous les secteurs	

Les activités de prévention suivantes seront entreprises (avant, durant et après l'urgence)

Activités	Responsabilité	Échéance
Organiser des séances de sensibilisation et d'éducation pour la santé et l'hygiène		

Suivi des besoins en matériel / équipements :

	Ressources minimales nécessaires	État actuel des ressources	Déficit	Action à prendre	Action prise / Date	Organisation Responsable
Articles / équipement						
Bâches (rouleaux 50x4m ou pièces 4x5??)	4000m	00	00	Acquisition		MINDEF
Planches/Chevrons	400	00	400	"		"
Citernes plastiques (100 à 500L)	100	00	100	"		"
Chlore	1500 kg	100KG	1400KG	"		"
Pulvérisateur	100	00	100	"		"
Brouettes	200	00	200	"		"
Pelles	400	00	400	"		"
Râteaux	400	00	400	"		"
Sceaux	400	00	400	"		"
Cuvettes	200	00	200	"		"
Piquets	400	00	400	"		"
Coupe-coupe	400	00	400	"		"
Bottes	200	00	200	"		"
Cache-nez	5000	00	5000	"		"
Gants	10,000	00	10 000	"		"
Tabliers plastiques	5000	00	5000	"		"
Brosses	400	00	400	"		"
Raclettes	400	00	400	"		"
Balais	400	00	400	"		"
Lits picots	1000	00	1000	"		"
Sacs de couchages	1000	00	1000	"		"
Couvertures	2000	00	2000	"		"
Sacs d'ensevelissement	1000	00	1000	"		"
Couvertures de survie	1000	00	1000	"		"
Toiles de tentes collectives	200	00	200	"		"
Ressources humaines						
Coordinateur / superviseur	1	00	1	Adoption du plan		Nomination
Volontaires CRCO	200	200	00	00		CR
Maçons	100	+100	00	00		ST/AND
Transport / Stockage						
Camions citernes	10	02	08	Acquisition / réquisition		MAMWE
Véhicules / déplacements	10	00	10	Acquisition / réquisition		MINI EQUIPEMENT
Fret aérien / maritime						COMAIR Autorité portuaire.
Entrepôt	05	05	00	A aménager		MINDEF
Communication						
Radio VHF (fixe et mobile)	50	10 fixe. 00 mobile	05 fixe 35 mobile	Acquisition		AND
Téléphone mobile	02	00	02	Acquisition		SNPT
Mégaphones	50	00	50	Acquisition		AND

--	--	--	--	--	--	--

D. HEBERGEMENT ET DISTRIBUTION D'ARTICLES DE PREMIERES NECESSITES

Objectif général sectoriel :

- Fournir des abris et des articles de premières nécessité à 25,000 sinistrés pendant un mois

Objectifs spécifiques :

- Mettre en place des abris temporaires et centre d'accueil ;
- Distribuer des sacs de couchage, ustensiles de cuisine, produits d'hygiène, habits et fournitures scolaires ;
- Préparer la réinstallation des personnes affectées.

Hypothèses de planification:

- 50.000 des 75.000 personnes déplacées trouveront logement dans des familles d'accueil.
- 25.000 des 75.000 déplacés auront besoin de logement temporaire d'urgence pendant un mois.
- Un appui aux familles d'accueil sera nécessaire.
- Les normes applicables à ce secteur seront vérifiées.

Normes minimales (Normes SPHERE):

Hébergement :

- L'espace couvert disponible est de 3,5 à 4,5 m² par personne.
- Les abris disposent d'une ventilation optimale et offrent une protection contre les rayons du soleil.

Articles de premières nécessités :

- Les familles disposent d'articles de cuisine appropriés : 1 marmite avec couvercle qui ferme bien, 2 cuillères en bois et 2 récipients (dont 1 de 20 litres).
- Chaque personne dispose d'une assiette, d'une cuillère en métal et d'une grande tasse.
- Chaque personne reçoit 250g de savon par mois.
- Chaque foyer a accès à des outils et matériaux lui permettant de reprendre des activités de subsistance le plus tôt possible.
- Chaque article est adapté aux conditions dans lesquelles il sera utilisé.
- Les personnes bénéficiaires savent ce à quoi elles ont droit dans le cadre du programme d'assistance.

Les activités suivantes seront menées en réponse aux situations de crise les plus probables :

Activités	Responsabilité	Échéance
1. Participer à l'évaluation rapide des besoins (évaluer le nombre de sinistres)	Equipe d'évaluation rapide	1 heure après l'alerte
2. Ajuster le plan de réponse sectoriel en fonction des besoins urgents	PC fixe	Jour 1
3. Activer le plan sectoriel de réponse	Coordination sectorielle	Jour 1
4. Mobilier les ressources humaines spécialisées (appropriées)	Coordination sectorielle	3 heures suivant l'alerte
5. Mobilier les stocks disponibles	PC fixe	4 heures suivant l'alerte
6. Participer aux réunions quotidiennes de coordination de la Direction des Opérations	Coordination sectorielle	A partir du jour 1
7. Faire requête pour les stocks complémentaires nécessaires	Coordination sectorielle	Jour 2
8. Gérer et affecter les aides selon les normes pré établies	Coordination sectorielle	Tous les jours
9. Préparer les opérations de réhabilitation et de réinstallation	PC fixe	A partir du jour 10

Les activités de préparation suivantes seront entreprises (avant l'urgence)

Activités	Responsabilité	Échéance
1. Identifier des acteurs sectoriels supplémentaires potentiels	Coordination sectorielle	
2. Préparer les intervenants sectoriels par l'intermédiaire de formations et d'exercices de simulation	PC fixe	
3. Etablir une carte de zones à risque	Protection civile	
4. Identifier les zones d'accueil	PC Fixe	
5. Participer au développement des procédures de décentralisation des Opérations	Coordination sectorielle	
6. Evaluer les besoins anticipés d'hébergement et d'articles de premières nécessité	Coordination sectorielle	
7. Créer un partenariat National et international	PC fixe	
8. Mettre en place un plan de réponse	PC fixe	
9. Instaurer un fond d'urgence sectoriel de 2000 USD pour achat de produits locaux.	Protection Civile	

Les activités de prévention suivantes seront entreprises (avant, durant et après l'urgence)

Activités	Responsabilité	Échéance
1. Sensibiliser la population avec l'appui du secteur Information/Alerte Précoce	Secteur Information Coordination sectorielle	
2. Mettre à jour la carte des zones à risque	Protection civile	
3. Instaurer des mesures d'interdiction de construire dans les zones à risque	Protection civile	
4. Mettre en place une politique nationale de gestion de l'habitat et du logement (accessibilité des secours)	Urbanisme/ Protection civile	

Suivi des besoins en matériel / équipements :

	Ressources minimales nécessaires	État actuel des ressources	Déficit	Action à prendre	Action prise / Date	Organisation Responsable
Articles / équipement						
Tentes	1,010	10 sur les 3 îles	1,000	Contacteur FICR		Croissant Rouge
Lits de camp pliables	20,000	0	20,000			
Kits éclairage (bougies)	5,000	0	5,000	A définir		
Groupe électrogène	4	0	4			
Couvertures	20,000	0	20,000			
Ressources humaines						
Volontaires et Soldats	100	100	0			CRCO, AND
Transport /Stockage						
camions	20	20	0	Réquision		administration
Bus	10	05	05	Réquision		MINDEF
Entrepôt	05	05	00	A réaménager		MINDEF
Communication						
Radio VHF portatifs	10	00	10	Acquisition		MINDEF

E. PROTECTION ET EDUCATION

Objectif général:

- Mettre en place des services de protection, sécurisation et encadrement des sinistrés

Protection

Objectifs spécifiques :

- Assurer des activités d'encadrement/animation pour les jeunes enfants et les adolescents ;
- Mettre en place des mécanismes de surveillance et de sensibilisation des populations déplacées des différentes formes d'abus, de violence et d'exploitation sexuelle
- Prévenir les abus, la violence et l'exploitation sexuelle des enfants et des femmes.
- Veiller à la prise en charge correcte de chacun des groupes vulnérables identifiés en apportant les moyens humains et matériels indispensables ;
- Mettre en place des structure de protection de base et d'encadrement adaptée et accessible aux groupes vulnérables notamment les femmes et les enfants.

Hypothèses de planification :

- L'identification, la recherche, le regroupement et la prise en charge de tous les groupes vulnérables sont possibles.
- Le COSEP, la Direction de la protection civile, l'observatoire du Karthala, le service de la météorologie et les centres d'état civil sont les partenaires majeurs dans la mise en œuvre
- Les agences du système des Nations Unies, les ONG Internationales, régionales et locales sont les partenaires d'appui financier et matériel nécessaires

Normes minimales

- Des centres d'enregistrement des naissances et des décès sont immédiatement ouverts dans chaque centre d'accueil ou sites de déplacement et dotés de fiches d'enregistrement en nombre suffisant ;
- L'identification, l'enregistrement et la prise en charge des enfants non accompagnés ou orphelins sont correctement assurés;
- Des centres d'information et des cellules d'écoute sont ouverts et équipés des moyens humains et matériels adéquats susceptibles de réduire les agressions et les violences de tout genre notamment les violences sexuelles ;
- Le soutien psychosocial aux victimes des viols et des agressions diverses est assuré par des personnes disposant des compétences requises et en nombre suffisant dans chaque centre d'accueil /site de déplacement ;
- Tout le personnel impliqué dans les opérations de sauvetage dans les centres d'accueil /sites de déplacement doivent signer le code de conduite.

Education

Objectifs spécifiques

- Faciliter la reprise des activités éducatives de qualité afin d'assurer les acquisitions scolaires et les apprentissages essentiels à la vie au profit de 12 000 enfants en âge scolaire déplacés.
- Les enfants scolarisés continuent leur éducation dans une école d'accueil

- Les enfants non scolarisés ont accès à des espaces d'apprentissage
- Les membres des communautés affectés, y compris les enfants et les jeunes, participant activement dans l'organisation de l'éducation
- Les enseignants et autres personnels d'éducation reçoivent régulièrement une formation structurée selon les besoins et les circonstances

Hypothèses de planification:

- L'identification et la prise en charge de tous les groupes vulnérables sont possibles.
- Les structures éducatives locales ont des infrastructures suffisantes pour accueillir les enfants déplacés ;
- Les enseignants des localités en situation d'urgence continueront à assurer les cours aux enfants déplacés.
- Les fournitures scolaires de base sont disponibles et opérationnelles

Normes minimales

- L'organisation des activités éducation respecte les normes pédagogiques et les dispositions pratiques du pays d'accueil (calendrier scolaire, découpage scolaire dans le camp ou zone d'installation des déplacés, ratio élèves maître) ;
- L'organisation des enseignements découle du système du pays ainsi que le programme d'enseignement utilisé. Celui-ci sera adapté pour intégrer certaines préoccupations liées à la situation d'urgence est sera le même dans tous les camps /sites ouverts pour accueillir les réfugiés ou déplacés ;
- La classe est assurée par un enseignant ayant le niveau requis ;
- Chaque enseignant est tenu de respecter la masse horaire hebdomadaire et l'emploi du temps journalier retenu du programme adapté;
- Les enseignants nouvellement recrutés bénéficieront d'une formation d'orientation et d'initiation au métier d'enseignant de 15 jours. En cours d'exercice chaque enseignant bénéficiera d'une formation de recyclage de 5 jours au cours d'une année scolaire. Ces formations sont organisées et animées par l'équipe d'encadreurs en collaboration avec le Ministère de l'éducation du pays hôte et les partenaires;
- Une équipe d'encadrement pédagogique sera mis en place et les encadreurs bénéficient d'une formation d'orientation et de perfectionnement sur les techniques d'animation et d'encadrement de 5 jours une fois par an.
- Chaque école sera dotée d'infrastructures temporaires (tentes, trapaulins etc.) selon les moyens disponibles. La répartition des infrastructures dans les différents camps/sites de déplacement se fera de manière équitable pour garantir les mêmes conditions initiales de travail dans l'ensemble des camps ou des sites de déplacement;
- Chaque salle de classe disposera d'un tableau noir et des nattes dans un premier temps et sera doté progressivement de mobiliers pour les enseignants et les élèves ;
- Chaque école disposera en fonction des moyens d'une latrine séparée et d'un point d'eau, conditions minimales d'hygiène et d'assainissement. Cette disposition encouragera le maintien des filles à l'école ;
- Chaque enfant aura une fiche de renseignement avec un numéro de matricule rattaché à son camp/site de déplacement, à sa zone d'éducation et à son école ;
- Chaque enfant recevra selon son grade d'enseignement les fournitures de base (1 ardoise, 01 sac en plastique, 02 cahiers, 01 crayon noir, 01 stylo, 01 gomme, 01 taille-crayon);
- Les enseignants organisent au cours de l'année scolaire des évaluations régulières en vue de suivre la progression de l'enfant en matière d'acquisition scolaire et d'apprentissage et une évaluation finale en fin d'année scolaire ;

- Les enseignants et les responsables de la gestion des activités éducatives se rencontrent une fois par mois pour faire le point sur le déroulement des cours et le fonctionnement de l'école;
- Les parents sont régulièrement informés (une fois par mois) par les responsables de la gestion des activités éducatives de la vie de l'école et des progrès scolaires des enfants;
- Les centres d'encadrement des jeunes enfants seront établis selon les normes requises susceptibles de faciliter l'éveil de l'enfant, la construction de sa personnalité et son inscription à l'école primaire à l'âge d'admission requis.

Les activités suivantes seront menées en réponse aux situations de crise les plus probables :

Activités	Responsabilité	Échéance
1. Participer à l'évaluation rapide des besoins multi- sectorielle (identifier les groupes vulnérables d' une part et ceux nécessitant une protection spéciale et évaluer rapidement leurs besoins d'assistance immédiate avant et après la réponse)	Coordination opérationnelle	Des le déclenchement de l'urgence
2. <i>Activer et adapter le plan de réponse sectoriel selon la situation d'urgence</i>	<i>Coordination sectorielle</i>	<i>3 heures suivant l'alerte</i>
3. <i>Participer aux réunions quotidiennes de coordination du COSEP et plaider pour une assistance appropriée aux populations vulnérables auprès du gouvernement et des familles d'accueil</i>	<i>Coordination sectorielle</i>	<i>A partir du jour 1</i>
4. <i>Identifier les personnes vulnérables et celles ayant besoin d'assistance particulière identifiées aux secteurs Sécurité Alimentaire et Hébergement/ Articles de première nécessité</i>	<i>Coordination opérationnelle</i>	<i>A partir du jour1</i>
5. Centraliser les informations des différents secteurs	Coordination sectorielle	4 heures suivant l'alerte
6. <i>Organiser l'installation des groupes ayant besoin d'assistance particulière dans les familles d'accueil</i>	Secteur Hébergement, Coordination opérationnelle	12 heures après l'alerte
7. Participer au suivi des opérations relatives à l'octroi, au transport et aux distributions des aides	Coordination opérationnelle /Cellule secours et logistique	Des déclenchements de l'urgence
8. Identifier les personnes ressources capables de prendre en charge les groupes ayant besoin d'assistance spéciale et leur rappeler les consignes de base (le code de bonne conduite en situation d'urgence)	Secteur protection	1 jour après l'alerte
9. Identifier les écoles et les centres d'animation susceptibles d'accueillir les enfants déplacés	Secteurs éducation et protection	1 jour après l'alerte
10. Acquérir et distribuer le matériel d'animation et d'encadrement des jeunes enfants et des adolescents – <i>Appui Logistique nécessaire</i>	Secteur Logistique et Protection	2 semaines après l'alerte
11. Mettre en place des activités d'animation et d'encadrement en faveur des jeunes enfants et des adolescents	Secteur Logistique et Protection	7 jours après l'alerte
12. Evaluer les besoins éducatifs formels en situation d'urgence	Ministère de l'éducation	2 jours après
13. Identifier les élèves sinistrés et les placer dans les écoles environnantes	Secteur éducation	2 jours après
14. Acquérir et distribuer les fournitures et matériels scolaires de base aux enfants déplacés et des communautés hôtes (kits scolaires urgence)	Secteur éducation	15 jours après
15. Formation des enseignants sur les modules d'enseignement adaptés aux situations d'urgence	Secteur éducation	7 jours après
16. Organiser la reprise des cours des enfants déplacés	Secteur éducation	7jours après

Les activités de préparation suivantes seront entreprises (avant l'urgence)

Activités	Responsabilité	Échéance
1. Actualiser la base de données des risques et celle des intervenants sectoriels supplémentaires potentiels	Coordination sectorielle	Après adoption du plan
2. Concevoir des kits récréatifs, des modules d'animation et des jeux	Coordination sectorielle Secteur éducation UNICEF	Après adoption du plan
3. Participer au développement des mécanismes de décentralisation des Opérations de secours	Coordination sectorielle	Après adoption du plan
4. Former les agents sociaux en technique d'animation, de communication et de prise en charge psychosocial et d'autres domaines prioritaires en cas d'urgence	Coordination sectorielle Secteur protection	Après adoption du plan
5. Préparer des fiches d'enregistrement des populations et d'identification des groupes vulnérables en collaboration avec le secteur Hébergement/ Articles de premières nécessités et Sécurité Alimentaire	Coordination sectorielle Secteur Hébergement Secteur Protection Secteur Sécurité Alimentaire	Après adoption du plan
6. Identifier des équipes d'appui psychosocial et d'assistance juridique	Coordination sectorielle Secteur protection	Après adoption du plan
7. Identifier des négociateurs potentiels en cas de conflits au sein des populations affectées	Coordination sectorielle Secteur protection	
8. Développer un programme d'enseignement adapté en situation d'urgence intégrant certains domaines prioritaires (hygiène et assainissement, prévention contre la violence, prise en charge des enfants ayant besoin de protection spéciale etc...), pour une meilleure prise en charge des enfants déplacés	Coordination sectorielle Secteurs éducation et protection UNICEF, UNESCO,	Après adoption du plan
9. Constituer un stock de base en fournitures et matériels scolaires et d'encadrement des jeunes enfants et des adolescents (kits scolaires d'urgences)	Secteurs éducation et protection	Après adoption du plan

Les activités de prévention suivantes seront entreprises (avant, durant et après l'urgence)

Activités	Responsabilité	Échéance
1. Sensibiliser la population sur les différents risques de catastrophes et le comportement à tenir en situation d'urgence	Coordination sectorielle Service IEC DG Affaires Sociales Secteur Information Coordination sectorielle	Voir plan de sensibilisation
2. Contribuer au suivi régulier de la situation d'urgence en fournissant les indicateurs essentiels d'analyse du secteur éducation	Coordination sectorielle DG Affaires Sociales Secteur Information Coordination sectorielle	Voir plan de suivi
3. Intégrer des modules « catastrophe naturelle » dans les programmes scolaires	Coordination sectorielle Service IEC DG Affaires Sociales Secteur Information Coordination sectorielle	Voir plan de sensibilisation
4. Organiser des émissions de sensibilisation dans les sites à haut risque et les zones d'accueil potentielles	Coordination sectorielle Service IEC DG Affaires Sociales	Voir plan de sensibilisation

Suivi des besoins en matériel / équipements :

	Ressources minimales nécessaires	Etat actuel des ressources	Déficit	Action à entreprendre	Action prise / Date	Organisation Responsable
Articles / équipement						
Kits récréatifs	100	00	100	Commande		Education/Affaire sociale
Salles d'animation	10	00	10	A créer		Education/Affaire sociale
Kits scolaires urgence	150	0	150	Commande de 50 kits		Education/Affaire sociale
Tableaux noirs mobiles	150	0	150	Commande de 30 table		Education/Affaire sociale
Tentes pour salles de classe	150	0	150	Commande de 30 tentes		Education/Affaire sociale
Table bancs	3 000	0	3 000			Education/Affaire sociale
Manuels scolaires (tout niveau confondu)	6 000		6 000	Commande de 1000		Education/Affaire sociale
Craies blanches	600	0	600	Commande de 150		19
Craies assorties	150	0	150	Commande de 50		19
Stylos ordinaires bleus	12 000	0	12 000	Commande de 1 200 stylos		19
Cahiers de préparation pour enseignants 200p	150	0	150	Commande de 50		19
Nattes en plastiques de 3 pans pour centres encadrement jeunes enfants	300	0	300	Commande de 50 nattes		19
Mégaphone	2	0	2	Contrôler tous les 3 mois l'état du matériel RTC		19
Piles	200	0	200			19
Ecran mobile						19
Magnéto- enregistreur	3	0	3	Contrôler tous les 3 mois l'état du matériel RTC		19
Cassettes audio	30	0	30			19
Cassettes vidéo	20	0	20			19
Camera photo	3	0	3			19
Camera vidéo	2	0	2	Contrôler tous les 3 mois l'état du matériel RTC		19
Lampe torche	10	0	10			19
Téléviseurs	4	0	4			19
Magnétoscope	4	0	4			19
Blocs notes	100	0	100	Commande de 25		19
Rames de papiers duplicateurs	50	0	50			19
Ressources humaines						
Animateurs adolescents	240	0	240	Former 60		19
Personnes ressources prise en charge psychosociale	10	0	10	Identifier et les former immédiatement		19
Formateurs	15	0	15	Les Former immédiatement		19

Agents de communication/journalistes	6	0	6	nt Les identifier et les former en techniques de communication en urgence		"
Encadreurs pédagogiques	30	30	0	Proposer un module de formation et les former		"
Enseignants	300	300	0			"
Animatrices des centres d'encadrement des jeunes enfants	200	0	200	Former 50		"
Transport / Stockage						
Véhicule tout terrain 4x4	1	0	1	Réquisition		PC Fixe
Entrepôt	1	0	1	Identifier le local et l'aménager		PC Fixe
Communication						
Téléphone mobile	10	0	10	Réquisition		PC Fixe
Radio VHF	10	0	10	Acquisition		PC Fixe

F. INFORMATION / ALERTE PRECOCE

Ce volet se situe entre trois axes principaux:

1)- Activité de préparation avant l'urgence

Dans cet axe les activités suivantes doivent être entreprises incessamment et rigoureusement pour informer et sensibiliser la population de ce qu'elle doit faire en cas de catastrophe pour éviter les paniques d'une part et se rassurer d'avance à une maîtrise des lieux d'autre part.

Activités	Responsabilité	Échéance
1. Evaluation des zones à risque, vulnérabilité, cartographie des risques, système d'information géographique	COSEP , DNPC, CNDRS, Météo, Directions de contrôle de pêche et maritime Direction Statistiques	Immédiat
2. Mobilisation des capacités nationales disponibles	COSEP	Immédiat
3. Renforcement des capacités matérielles et humaines d'observation	Ministère de la Défense	En cours
4. Identification des structures de gestion en renforcement des capacités	COSEP	
5. <i>Participation au développement des procédures de décentralisation des Opérations</i>	COSEP, <i>Coordination sectorielle</i>	
6. Sensibilisation de la population sur l'importance de l'équipement des matériels de prévention installé dans les régions <i>afin de diminuer les risques de vandalisme et de pillage</i>	Gouvernement Coopération Internationale	
7. Organisation des meetings dans les régions pour sensibiliser et conscientiser la population de ce qu'elle doit faire en cas de catastrophe	COSEP, Coordination sectorielle, Partenaires	
8. Création d'un fond d'urgence d'information et de sensibilisation	Gouvernement, Partenaires au Développement	Immédiat

9 Assurance d' un système d'alerte précoce quotidien – veille opérationnelle, relais de l'information au DNPC et secteurs	COSEP , Coordination sectorielle	continue
Dissémination des systèmes d'alerte précoce – cyclones, éruptions volcaniques, crises épidémique, à tous les acteurs du plan et à la population	COSEP, Coordination sectorielle	
10 Réalisation des exercices de simulation	COSEP	- Suite à la finalisation du plan - 1fois/ an

2)- Activités de préparation et réponse au moment de l'urgence

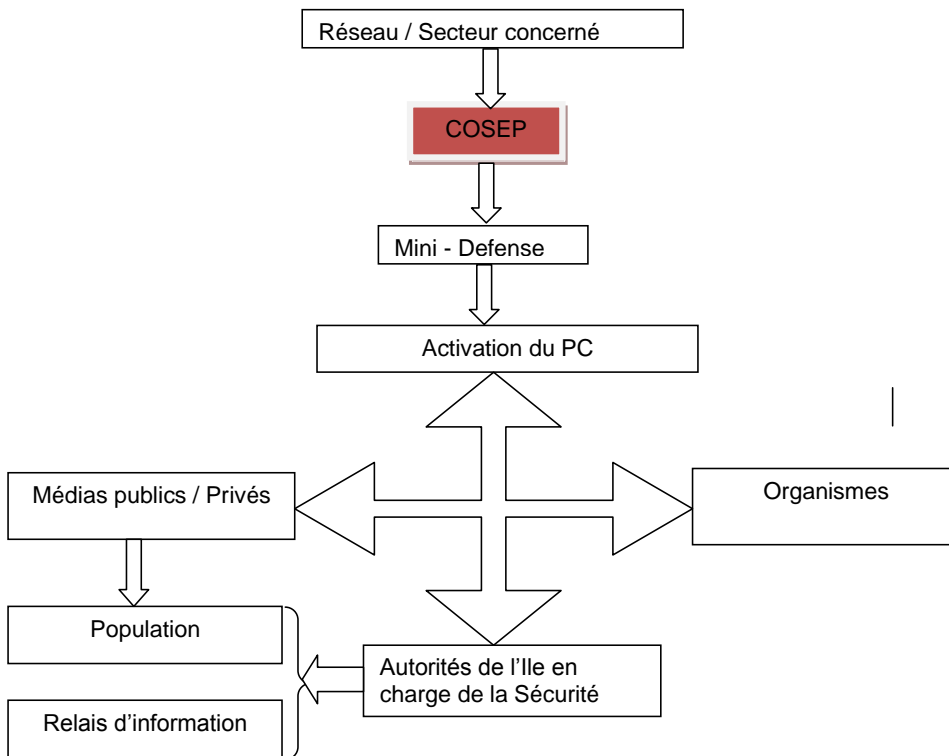
a)- But

Gérer l'information en vue d'éviter la panique temporaire de la population et ses "ont dit" pour qu'on puisse se rassurer à des informations fiables.

Dès que le réseau d'alerte concerné a détecté l'imminence d'une catastrophe il convient de :

Activités	Responsabilité	Échéance
1. Evaluer la situation et transmettre directement l'information au Ministère de défense	COSEP Secteur concerné	Jour j - x
2. Réunir la Direction des Opérations en vue de coordonner les informations sur les activités sectorielles en prévision de la catastrophe	COSEP Coordination sectorielle	Jour j - x
3. Disséminer l'information à la population concernant l'imminence de la catastrophe	COSEP Coordination sectorielle	Jour j - x
4. Développer les canaux d'information	COSEP	Jour j - x

• **Schéma de Transmission des informations aux autorités compétentes :**



b). L'alerte

Comme indique le schéma ci-dessus le Ministre de la défense ou son Représentant est la seule autorité compétente habilitée à déclencher l'alerte.

L'alerte sera diffusée selon le degré de la situation.

On distingue quatre types d'alerte :

- 1) **Alerte Jaune** : Situation anormale qui fait appel à une vigilance. Elle est transmises aux autorités par le réseau concerné.
- 2) **Alerte Orange** : Situation imminente qui nécessite des dispositions adéquates en vue d'informer à la population sans la paniquer.
Le PC fixe tient sa première réunion, la cellule Information/ Alerte précoce prépare les communiqués devant être diffusés dans les médias.
- 3) **Alerte Rouge** : Situation qui entraîne l'engagement des moyens sur terrain. Le plan ORSEC sera activé.
- 4) **Levé de l'alerte** : le danger s'écarte du pays

c). Résultats :

- Les secteurs concernés interviennent 'a temps et avec efficacité ;
- L'assistance adéquate est fournie aux structures concernées afin de préparer la population à mieux gérer les conséquences des catastrophes ;
- Information adéquate permettant de faciliter la mobilisation des ressources.

d). Hypothèses de planification:

- La population a une réaction de panique temporaire.
- La fonctionnalité des moyens de communication nationale et internationale est assurée.
- Le système de gestion de l'information est fonctionnel.
- Le système de décentralisation des opérations est fonctionnel.

3)- Activités après la catastrophe :

Activités	Responsabilité	Échéance
1. Activer les plans sectoriels de réponse aux urgences	DNPC Ministère de la Défense	Jour 1
2. <i>Participer à l'évaluation rapide des besoins multi - sectorielles et évaluer rapidement les informations à retransmettre</i>	<i>Coordination sectorielle Equipe d'évaluation rapide</i>	<i>Jour1</i>
3. <i>Ajuster et activer le plan de réponse sectoriel</i>	<i>Coordination sectorielle</i>	<i>Jour 1</i>
4. <i>Participer aux réunions quotidiennes de coordination de la Direction des Opérations</i>	<i>Coordination sectorielle</i>	<i>A partir du jour 1</i>
5. Evaluer quotidiennement la situation et transmettre l'information à la coordination sectorielle	Observatoires volcanologique et météorologique, Services EE	A partir du jour 1 Tous les jours
6. Actualiser et diffuser régulièrement l'information relative à l'évolution de la situation	PC Fixe	Tous les jours
7. <i>Transmettre les messages de sensibilisation reçus des secteurs eau et assainissement, protection et éducation et autres via les médias</i>	<i>Coordination sectorielle</i>	<i>A partir du jour 2</i>

Besoins des moyens matériel / équipements :

	Ressources minimales nécessaires	État actuel des ressources	Déficit	Action à prendre	Action prise / Date	Organisation Responsable
Articles / équipement						
Fourniture bureautique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 ordinateur multi-medias complet ▪ 1 imprimante ▪ encre imprimante ▪ photocopieur ▪ encre photocopieur ▪ appareil photo numérique ▪ 20 rames de papiers ▪ 4 boîtes de disquettes ▪ 4 boîtes CD-Roms ▪ 2 agrafeuses GM ▪ 30 boîtes agrafes ▪ 20 blocs notes GM ▪ 20 blocs note PM ▪ 100 enveloppes GF ▪ 100 enveloppes PF 	Disponible	00	A mobiliser		MINDEF
Ressources humaines						
Chef de la cellule	1	01	00	A mobiliser		MINDEF
Représentant du Ministère de l'information	2	01	00	"		"
Commandant régional	1	01	00	"		"
Agent technique du réseau concerné	1	01	00	"		"
Fonctionnaire du MIREX	1	01	00	"		"
Transport / Stockage						
Voiture de liaison	1	0	01	Réquisition		"
Communication						
Téléphone+faxe	1	Disponible		A mobiliser		MINDEF
Téléphone mobile	4 au minimum	"		A mobiliser		"
Radio (UHF et VHF)	5	00	05	A acquérir		"
Abonnement Internet	1	Disponible	00	A mobiliser		"
Carte téléphonique	10 de cent unités	Disponible	00	A mobiliser		"

G. APPUI AUX SERVICES LOGISTIQUES / COMMUNICATION ET SECURISATION

Objectif général:

- Mettre à disposition les moyens logistiques permettant le déroulement des opérations de secours

Objectifs spécifiques :

- Permettre aux intervenants d'accéder au site affecté et acheminer le matériel nécessaire en toute sécurité.
- Garantir à tout moment les informations et moyens logistiques nécessaires.
- Garantir l'assistance et la protection appropriée aux populations qui doivent être déplacées ainsi qu'aux familles d'accueil.

Hypothèses de planification:

- Les sites sinistrés sont accessibles
- La sécurisation des équipements/lieu se fait de façon efficace

Les activités suivantes seront menées en réponse aux situations de crise les plus probables :

Dès que les systèmes d'alerte ont détecté une catastrophe imminente :

Activités	Responsabilité	Échéance
1. Tester les systèmes de télécommunication	Cellule transmission	Jour j - x
2. Participer à une réunion de prise de contact – préparation face catastrophe à venir durant les heures suivantes	Cellule coordination	Jour j - x

Après la catastrophe :

Activités	Responsabilité	Échéance
1. Déclarer l'activation des plans sectoriels de réponse aux urgences	DNPC Ministère de la Défense	Jour 1
2. Participer à l'évaluation rapide des besoins multi sectorielles – et évaluer rapidement les informations à retransmettre	Coordination sectorielle Equipe d'évaluation rapide	Jour 1
3. Participer à l'évaluation rapide des besoins multi sectorielles	Coordination sectorielle	Jour 1
4. Evaluer les dégâts, faire l'état des besoins, ajuster le plan si nécessaire et activer le plan de réponse sectoriel	Coordination sectorielle	A partir du jour 1
5. Appuyer les interventions de décentralisation des Opérations dans l'éventualité où le PC est inopérant.	Coordination sectorielle	A partir du jour 1
6. Sécuriser les équipements et les lieux	AND	A partir du jour 1
7. Récupérer des informations auprès des systèmes d'alerte précoce et autres sources d'information / alerte- transmettre au secteur Information	Tous les intervenants	Jour 1
8. Participer aux réunions quotidiennes de coordination de la Direction des Opérations	Coordination sectorielle	A partir du jour 1
9. Assurer la mise en service des moyens logistiques en support aux secteurs le nécessitant	Coordination sectorielle	Jour 1
10. Programmer l'acheminement et la sécurisation des moyens logistiques et des sinistrés,	AND Croissant Rouge	Jour 2
11. Programmer et sécuriser le transport des blessés et des personnes vulnérables	AND Croissant Rouge	Jour 2

Les activités de préparation suivantes seront entreprises (avant l'urgence)

Activités	Responsabilité	Échéance
1. Evaluer, mettre en place et tester les systèmes de communication entre les intervenant	AND, SNPT, SNU	Août 2004
2. Evaluer les moyens de transport routiers, maritimes et aériens	Coordination sectorielle	
3. Participer au développement des procédures de décentralisation des Opérations	Coordination sectorielle	
4. Développer des cartes pour les zones à risque et les populations vulnérables en collaboration avec le secteur Hébergement, disséminer au travers de la Direction des Opérations	Secteur Hébergement AND	
5. Définir les moyens logistiques nécessaires à l'appui des 6 autres secteurs	Coordination sectorielle	

Les activités de prévention suivantes seront entreprises (avant, durant et après l'urgence)

Activités	Responsabilité	Échéance
1. Former, sensibiliser les intervenants, réaliser une simulation d'une situation d'urgence	Coordination sectorielle Autres secteurs	Tous les 3 mois
2. Maintenir le matériel en bon état		

Suivi des besoins en matériel / équipements :

	Ressources minimales nécessaires	État actuel des ressources	Déficit	Action à prendre	Action prise / Date	Organisation Responsable
Articles / équipement						
Kits de secours	05	0	05	Acquérir		MINDEF
Hache	20	2	18	"		"
Barre à mine	20	00	20	"		"
Scie électrique	20	00	20	"		"
Bulldozer	02	2	00	Réquisition		MINDEF
Ressources humaines						
Militaires	2 Cies	Disponible	00	Mobilisation		MINDEF
Chauffeurs	x	"	00	"		"
Agents SNPT	1 Equipe	"	00	"		"
Transport /Stockage						
Vedettes	10	2 vedettes	08	Réquisition/ Acquisition		MINDEF
Aéronefs	03	03	00	Réquisition		"
VTT camion citerne	10	05	05	Réquisition		"
Bus ambulance	15	4	11	Réquisition/ Acquisition		
Entrepôt	05	05	0	Aménagement		MINDEF
Communication						
Batterie VHF fixe						MINDEF
Radios UHF fixe	25	18	7	"		"
VHF mobile	70	0	70	"		"
Radios UHF mobile	40	0	40	"		"
Téléphone cellulaire	1 par site	Disponible	00	Réquisition		"
Fax/Internet	"	"	"	"		"

ANNEXE 1. HISTORIQUE DES CATASTROPHES

Chronologie des éruptions du volcan Karthala

Année	Dates	Localisation	Type d'éruption	Surface couverte (10 ⁶ m ²)	Volume de magma estimé (10 ⁶ m ³)	Sismicité ressentie	Dégâts
2006	28 mai	Cratère principal	Magmatique				
2005	25 novembre	Cratère principal	Phréato-magmatique				Retombées de cendre sur ¼ de l'île
2005	16 avril	Cratère principal	Phréato-magmatique			non	Retombées de cendre sur ¼ de l'île
1991	11 juillet	Cratère principal	Phréatique	-	Pas de magma	oui	Oui
1977	5 au 10 avril	Flanc sud-ouest	Magmatique excentrique	1.8	10.8	Oui	Oui
1972	8 sept au 5 oct.	Caldeira	Magmatique sommitale	2.5	12	-	-
1965	12 juillet	Caldeira et cratère Ilre	Magmatique sommitale	0.05	0.15	-	-
1952	10 au 14 février	Cratère principal	Magmatique sommitale	-	-	-	-
1948	22 avril au 4 mai	Cratère Ilre	Magmatique sommitale				
1948	13 au 16 juin	Cratère principal	Magmatique sommitale et phréato-magmatique	16	6	oui	oui
1918	11 au 13 août	Rift zone nord	Magmatique latérale	2.7	10	oui	-
1918	25 et 26 août	Cratère principal	Phréatique	25	Pas de magma	oui	oui
1904	25 fév. à avril	Rift zone nord	Magmatique latérale	11	44	oui	Oui 1 pers. tuée
1903	-	Rift zone sud-est	Emissions gazeuses	-	-	-	Oui 17 pers. tuées
1880	-	Rift zone sud-est	Magmatique latérale	2.4	10	oui	Oui
1876	-	Rift zone sud-est	Magmatique latérale	4	17	-	-
1872	-	Rift zone nord	Magmatique latérale	1.6	7.2	-	-
1860	décembre	Rift zone sud-est	Magmatique latérale	5.5	30	-	-
1859	-	Rift zone	Magmatique latérale	3.9	20	-	-
1858	-	Caldeira et rift zone	Magmatique latérale	12.5	63	-	-
1857	-	Rift zone sud-est et caldeira	Magmatique latérale	10	56	-	Oui
1848	-	Flanc sud-ouest	Magmatique excentrique	3	16	-	-
1830	-	-	Magmatique	-	-	-	-
1828	-	-	Magmatique	-	-	-	-
1821	-	-	Magmatique	-	-	-	-
1814	-	-	Magmatique	-	-	-	-
1808	-	-	Magmatique	-	-	-	-

Source : PNUD, mars 2002

Historique des épidémies

Année	Evènement
1930 et 1940	Deux épisodes d'épidémie de varioles ont décimé une grande partie de la population à Domoni-Anjouan
1923	Epidémie de paludisme touche la Grande Comore dans la région de Bangoi-Kouni, environ 300 morts sur 1500 habitants, et Mitsamiouli, 450 morts sur 1950 habitants
1925	Tous les villages de la Grande Comores sont atteints par le paludisme, et la maladie devient endémique
1951 et 1956	Une épidémie de pian atteint 47,000 personnes aux Comores (cumulatifs des 4 îles) dont 9,766 en 1956 seulement, soit 5% de la population
1975	Le choléra fait 474 décès 2020 cas dont 474 décès
1993	60,000 cas de Dengue (cas de paludisme) de janvier à juin sur Grande Comores
1998- 1999	Epidémie de choléra (8 000 cas de choléra dont 84 décès.
2001 – 2002	Epidémie de choléra : 164 cas de choléra dont 47 décès ;
2007	Epidémie de cholera : 846 cas de cholera dont 17 décès

(Source : Préparation et Réponse aux urgences aux Comores, Diagnostique et Organisation, 2001, AIMPSI et Protection Civile, UNICEF et Source : Direction générale de la santé)

Accidents majeurs

Année	Evènement
1958, 1968, 1981, 1996	Quatre accidents d'avion. En 1968 , 16 morts lors de l'écrasement de l'avion Air Comores En 1981,18 morts lors de l'écrasement de l'avion BREGEUT, En 1996, 61 morts lors de l'écrasement de l'avion d'Ethiopian Airlines au large de l'hôtel Galawa Beach à Mitsamiouli
1996	Naufrage du boutre NIAT
Chaque année	Environ 200 morts ou disparus lors de sinistres maritimes entre Anjouan et Mayotte
2003	Crash d'avion a Anjouan avec deux décès et quatorze blessés
2004	Naufrage du bateau Chungui avec disparition de 200 bovins et 100 caprins, Naufrage du SAMSON avec disparition d'environ 200 personnes.

(Source : Préparation et Réponse aux urgences aux Comores, Diagnostique et Organisation, 2001, AIMPSI et Protection Civile, UNICEF)

Cyclones et Tempêtes

Année	évènement
1950	Le plus important des cyclones tropicaux enregistrés 524 morts et 75 000 cocotiers déracinés. Bilan catastrophique sur Anjouan et Moheli
1959	Cyclone tropicale sur la Grande Comore et particulièrement le nord de l'île Naufrage du bateau «NDJEMA » au port de Moroni, Mort du Commandant du bateau. Connu sous le Nom du CYCLONE YAHE NDJEMA
1983	Cyclone Elinah – Anjouan à 11 heures le 11 Janvier une vedette à la dérive plusieurs curieux se sont précipités vers la jetée port de Mutsamudu ; 3 vagues successives d'une hauteur de 25 à 25 mètres ont balayé des gens qui se trouvaient au port , il y a eu 3 morts, 9 rescapés et 30 de disparus, 52 blessés, 5 000 personnes affectées, 805 maisons et bâtiments affectés. Sur les régions de MOYA, KONI, DJIMILIME et POMONI 60% des cases ont été détruites. A Mutsamudu des vieilles maisons se sont écroulées. Route SIMA – POMONI complètement endommagées A Moheli 80% des cases sont détruites et 90% de l'agriculture endommagé soit 1 200 ha de terre cultivée et 2 100 ha de forêt 4 000 familles soit environs 20 000 personnes affectées,
1984	Cyclone KAMISY
1986	Tempête FELISKA

Année	événement
1987	Du 3 au 7 janvier, l'ensemble de l'archipel a subi de violents coups de vent, accompagnés et suivis de pluies abondantes et de forts orages plusieurs dégâts ont été enregistrés. 24 personnes ont trouvé la mort.
1990	Tempête HANTA
1994	Cyclone NADIA , naufrage du boutre ZAZAKELI 2
1996	Tempête DOLORESSE , fortes pluies, glissements de terrain, naufrage du boutre NIATI SWAFA 67 morts à Mohéli
1998	Fortes pluies (163 mm en 24 hr) glissement de terrain
1999	Fortes pluies, choléra
Déc 2002	Forte activité orageuse (zone de convergence intertropicale) crash LET UVP 9X-RRB faisant 2 morts et 15 blessés
Avril 2003	Forte précipitations à caractères orageuses sur l'ensemble de l'archipel, aucune perte en vie humaine, mais les conséquences sur le plan matériel ont été dramatiques

Dommages causés par le cyclone ELINAH, 11 janvier 1983

<i>Ile</i>	Nombre de Morts et Blessés			Nombre des personnes affectées		Superficie inondée et / ou autrement endommagée		Nombre de maisons et autres bâtiments affectés	
	<i>Morts</i>	<i>Disparus</i>	<i>Blessés</i>	<i>Famille</i>	<i>Individus</i>	<i>Terre cultivée</i>	<i>Espace forestière</i>	<i>Maisons et bâtiments publics</i>	<i>Maisons et bâtiments privés</i>
MOHELI	-	-	-	4000	20000	1200	2120	29	3140
ANJOUAN	3	30	52	1000	5000	600	-	20	785
GDE COMORE	-	-	-	1000	5000	600	-	23	352
TOTAL	3	30	52	6000	30000	2400	2120	72	4277

(Source : Ministère de développement, des infrastructures, postes et télécommunications et des transports internationaux)

ANNEXE 2 : PROCEDURES DE MISE A JOUR DU PLAN

Fréquence:

La mise à jour du plan de préparation et de réponse aux urgences est convoquée par le Ministère de la Défense et se fera tous les 3 ans.

Activités de mise à jour	Responsable	Echéance prévue
Réunions des secteurs → Récolter les suggestions de changement de chacun des membres relativement aux profils d'urgence et à l'analyse de la situation actuelle → Mettre à jour les fiches sectorielles – intervenants, capacités matérielles, logistiques et humaines → Corriger des activités de préparation et de réponse prévues	Coordinateur et PF sectoriels	
Réunion de la Direction des Opérations pour la mise à jour du Plan (Durée : 1/2 journée) → Réviser l'Analyse de la situation actuelle → Réévaluer les profils d'urgence → Réévaluer les principes de planification de base pour une réponse rapide aux situations d'urgence → Présenter les changements suggérés aux fiches sectorielles (intervenants, capacités matérielles, logistiques et humaines) → Approuver la version mise à jour	Assemblée Assemblée Assemblée Coordinateur et PF sectoriels Direction des Opérations	
Compiler les résultats	Direction des Opérations	
Imprimer, relier et distribuer à tous les intervenants	Direction des Opérations	
Assurer le suivi des nouvelles actions préparatoires logistiques, communications ressources humaine et matérielles	Coordinateur et PF sectoriels, Direction des Opérations	

ANNEXE 3. FICHES D'EVALUATION RAPIDE DES BESOINS

A. FICHE D'ENQUETE INITIALE MULTI-ALEA

MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA DEFENSE, DE LA SURETE DU TERRITOIRE, DES INFRASTRUCTURES STRATEGIQUES ET DE LA COMMUNICATION

UNION DES COMORES
UNITE - SOLIDARITE - DEVELOPPEMENT

ENQUETE INITIALE MULTI-ALEAS (EIMA)
ALEAS DE SURVENANCE RAPIDE

DIRECTION NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE

IDENTIFICATION (zone du rapport)

1. Ile 2. Préfecture : 3. Ville/village :
4. Commune : 5. Autre site (préciser) :
6. Population estimée de la zone

A. IMPACTS SUR LES HUMAINS

1. Nombre de décès :
2. Nombre de blessés (préciser) :
- a. légers :
- b. graves :
- c. total :
3. Nombre de disparus :

4. Nombre de sinistrés :

- a. sans abri :
- b. hébergés dans des familles d'accueil
- c. déplacés (regroupés) :

B. DEGATS HABITAT, TRANSPORT ET COMMUNICATIONS

1. Dégâts sur les habitations :
- a. Nombre de maisons couchées :
- b. Nombre de maisons sans toit :
- c. Nombre de maisons inondées :

2. Accès par la route principale (préciser):

- a. Sans changement :
- b. Difficile :
- c. Impossible :

3. Communications téléphone/radio (préciser) :

- a. Sans changement :
- b. Difficile :
- c. Impossible :

4. Accès portuaire (préciser) :

- a. Sans changement :
- b. Difficile :
- c. Impossible :

C. DEGATS INFRASTRUCTURES EAU & SANTE

5. Centre de santé et hôpitaux (préciser) :
- a. Nombre fonctionnels :
- b. Nombre fonctionnels au ralenti :
- c. Nombre quasiment à l'arrêt :

6. Disponibilité de médicaments (préciser):

- a. Difficile :
- b. Pas de médicament :

7. Personnel de santé (préciser) :

- a. Sans changement :
- b. Réduit :

8. Accès eau potable (préciser) :

- NON
- OUI
- a. 75-100% :
- b. 50-75% :
- c. 25-50% :
- d. moins de 25% :

D. DEGATS INFRASTRUCTURES, EDUCATION & ADMINISTRATION

9. Dégâts sur les écoles (commenter si possible) :

- a. Nombre fonctionnels :
- b. Nombre fonctionnels au ralenti :
- c. Nombre à l'arrêt :

10. Nombre d'enfants scolarisés sans écoles (préciser):

- c. Primaire :
- d. secondaire :

11. Fonctionnement de l'administration (préciser) :

- a. Sans changement :
- b. Au ralenti :
- c. Très difficile :

MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA

UNION DES COMORES
UNITE - SOLIDARITE - DEVELOPPEMENT

DEFENSE, DE LA SURETE DU
TERRITOIRE, DES
INFRASTRUCTURES STRATEGIQUES
ET DE LA COMMUNICATION

**ENQUETE INITIALE MULTI-ALEAS
(EIMA)
ALEAS DE SURVEILLANCE RAPIDE**

**DIRECTION NATIONALE
DE LA PROTECTION CIVILE**

**E. DEGATS PRODUCTION AGROPASTORALE &
COMMERCES**

12. Dégâts sur les cultures en cours dans les champs

(préciser pourcentage détruit des cultures) :

a. vivrières :

b. rente :

c. arbres fruitiers :

13. Dégâts sur les moyens de production agricole

(estimer pourcentage et perte de capacités)...

.....

14. Dégâts sur l'élevage (estimer pourcentage du cheptel

perdu) :

a. bovins :

b. ovins :

c. caprins :

d. animaux de traite :

**Nom, organisme et signature de la personne ayant rempli
ce questionnaire**

DATE:

F. COMMENTAIRES (veuillez utiliser ces lignes pour
fournir des commentaires, chiffres et faits
supplémentaires pouvant améliorer l'évaluation des
dégâts dans votre Zone)

.....

.....

.....

.....

.....

B. FICHE À UTILISER EN CAS DANS LA SITUATION OU LA POULATION EST DEPLACÉE ET REGROUPEE

1. EQUIPE D'ÉVALUATION

Noms des membres :

Date de l'évaluation : / /

Origine de l'information (de qui vient-elle ?) :

Date de transmission de l'information : / /

2. DONNEES GENERALES

Localisation du site de regroupement :

Ile autonome de :	Préfecture	Ville/village(s)	quartier

Nom du chef de site et/ou de la personne qui répond aux questions
.....

Coordonnées GPS :

Provenance des déplacés, localisation du lieu d'origine :

Ile autonome de :	préfecture	Ville/village(s)	quartier

Date d'arrivée sur le site de regroupement : / /

Distance par rapport du lieu d'origine : km ou h à pied

Raison du déplacement :

.....

.....

Estimation de la population du site de regroupement : (prendre 2 sources d'infos)

Nombre total de personnes	Nombre de Ménages	Nombre d'enfants non-accompagnés	Superficie du site (en hectare)

--	--	--	--

Densité de population : personnes / km²

3. RAISON DU DEPLACEMENT

- raison du déplacement (version des autorités):

- raisons du déplacement (version des femmes et enfants):

- violations des DH commises Pendant le déplacement jusqu'à l'arrivée au site (version des femmes et enfants):

- Violation des DH commises dans le site

- Y a t-il eu des enfants kidnappés ? si oui nombre

Nom et prénom	Age	Sexe	Circonstances

4. CONDITIONS DE SECURITE

Nom et qualité du ou des personnes interrogées :

Conditions de sécurité sur le lieu d'origine :

Conditions de sécurité sur le site de regroupement :

- ya t- il des incidents majeurs sur le site ? si oui, lesquels ?
- combien de victimes : blessés, Décès....., Autres ?

personnes touchées (Compléter le tableau)

Nom et prénom	Age	Sexe	Enlèvement	Attaque	Viol	Mort	Blessé

Accessibilité de la zone : routes, piste, à pieds. Distance à l'axe routier praticable

Conditions de sécurité sur les voies d'accès au site de regroupement :

5. SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Réserves de nourriture :

Ration journalière :
 Nature
 Qualité.....
 Quantité.....

Présence d'un agent formé au dépistage de la malnutrition : OUI

NON

Résultat du dépistage : nombre de personnes malnutris (sévéres et modérés), commentaires :

Distance du CNT le plus proche : km ou h à pied
 Noms des responsables du CNT le plus proche :
 Distance du CSD ou PS le plus proche : km ou h à pied
 Noms des responsables du CNS le plus proche :

6. ACCES A L'EAU POTABLE

<u>Nombre et type des points de distribution</u>	<u>Etat</u>
Bornes fontaines :
Sources :
Rivière :
Autres

Distance par rapport au site de regroupement : m ou min à pied
 nombre de litres / personne / jour.....

Qualité de l'eau disponible :

La population dispose t-elle de suffisamment de récipients appropriés et hygiéniques ? :
.....

Problèmes constatés :
.....
.....

7. ASSAINISSEMENT

Nombre et type d'équipements existants	Etat
Latrines par habitation.....
Latrines collectives :
Autres :

Aucun équipement présent sur le site

Distance par rapport au site de regroupement : m ou min à pied

Problèmes constatés :
.....
.....

8. SANTE / HIV - SIDA ET ACCES AUX SOINS

Nom et état du centre de santé le plus proche :

Nom et état de l'hôpital le plus proche :

Distance par rapport au site de regroupement : km ou min à pied

Une organisation humanitaire médicale est-elle sur place ? oui non

Disponibilité des médicaments gratuits à ces postes de santé :

Nombre de décès depuis l'arrivée au site et causes :

La population a t- elle été sensibilisée à la prévention VIH/SIDA ?

Dispose t- elle de préservatifs ?

Problèmes sanitaires constatés :
.....

9. CONDITIONS DE LOGEMENT

Conditions de logement :

- Dans les familles d'accueil
- Dans des établissements publics
- Sous des tentes
- Sous des bâches plastiques
- En plein air (aucun équipement)

Problèmes constatés :
.....
.....

10. IMPACT DE LA PRESENCE DES DEPLACES SUR LA POPULATION RESIDENTE

Nom et qualité du ou des personnes interrogées :

.....

Nombre de ménages accueillant les déplacés:

Niveau de vie et problèmes constatés :

.....

.....

11. EDUCATION

Nombre d'écoles affectées

Domages sur les écoles :

.....

.....

Combien d'élèves du primaire du secondaire

Combien d' enseignants parmi les déplacés

Ont-ils accès à leurs écoles d'origine ?

Si non , ya t- il de l'espace pour une école temporaire ?

Quels sont les besoins pour commencer à enseigner ?

.....

Ya t-il de garderies pour les petits ? Oui Non

12. BESOINS MATERIELS SPECIFIQUES (NFI)

Evaluation des besoins spécifiques en :

	<u>Types de produits</u>	
• Matériel de cuisine :	pour environ ménages
• Matériel de couchage :	pour environ personnes
• Vêtements :	pour environ personnes
• Produits d'hygiène	pour environ personnes
• Autres :	pour environ personnes

Problèmes constatés :

.....

13. CONCLUSIONS – RECOMMANDATIONS ET TYPE D'AIDE A APPORTER

CONDITIONS DE SECURITE : Recommandations :

.....

PROTECTION : Recommandations :

.....

.....

.....

SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE : Type d'aide à apporter :.....

.....

VIH / SIDA: Type d'aide à apporter :.....

.....

EDUCATION: Type d'aide à apporter :.....

.....

ACCES A L'EAU POTABLE : Type d'aide à apporter.....

.....

ASSAINISSEMENT : Type d'aide à apporter :.....

.....

SANTE / ACCES AUX SOINS : Type d'aide à apporter :.....

.....

CONDITIONS DE LOGEMENT : Type d'aide à apporter :.....

.....

BESOINS MATERIELS SPECIFIQUES (NFI) : Type d'aide à apporter :.....

.....

COMMENTAIRES PERSONNELS EN GENERAL :

.....

.....

14. POSSIBILITES D'INTERVENTION

ONGS TRAVAILLANT SUR LA ZONE :

Nom et localisation	Domaines d'intervention	Possibilités d'intervention

FAIRE UN SHEMA DU LIEU DE REGROUPEMENT EN SPECIFIANT ; VOIES D'ACCES, EAU POTABLE, LATRINES

ANNEXE 4. MOYENS MOBILISABLES

LISTE DES CAMIONS DES CIVILS

N° d'immat.	Propriétaires	Adresses
622 H 73	SARL Idi et Fils	Moroni
695 H 73	E G T	Moroni
698 H 73	E G T	Moroni
705 H 73	E G T	Moroni
706 H 73	E G T	Moroni
708 H 73	E G T	Moroni
988 H 73	Habib Abdou Ali	Kové (Mbadjini)
990 H 73	Abdoulwahab	Mbéni (Hamahamet)
19 J 73	Ahmed Soilha	Moroni
38 J 73	Mohamed Hassane	Magoudjou(Moroni)
41 J 73	Saïd Ahmed Mohamed	Moroni
42 J 73	Yahaya Abdallah	Moroni
155 J 73	Socotec	Hetsa (Hambou)
118 J 73	Abdou Ada	Moroni
128 J 73	AESI	Démbeni
149 J 73	Patricia	Moroni
195 J 73	Mohamed Ali Saïd	Dzahadjou Hambou
237 J 73	Ali Zoubert	Dzahadjou Hambou
502 J 73	G O Transport	Itsandramdjini
554 J 73	Mohamed Abdou	Iroungoudjani

LISTE DES BUS DES CIVILS

793 H 73	Soilihi Hassane	Ivembéni
656 H 73	Mbaé Mahamoud	Chomoni(Oichili)
158 J 73	Mzé Hamadi	Mbéni
347 J 73	Tohir Saïd	Tsinimoipanga

MOYENS CIVILS LOURDS

Buldozer	Abdallah Wadaane	Moroni
Pelleteuse	Abdallah Wadaane	Moroni
Chargeur	T.P.	Moroni
Chargeur	Socomi	Oasis Moroni
Niveleuse	E G T	Moroni
Buldozer	E G T	Moroni

MOYENS MILITAIRES : F C D

07 véhicules

GENDARMERIE

10 véhicules

ENFAG

J9 Bus 3 11 E

504 3 06 E

MOYENS MATERIELS (GRANDE COMORE)

Désignation	Souhait	Existant	Localisation	Différence
MOYENS LOURDS				
	03	02	Wadaani – SOGEA	- 1
- Bulldozers			Wadaani – SOGEA – EGT –	+ 2
	03	05	SOCOMI – T.P.	
- Chargeurs	02	02	Wadaani – EGT	
- Niveleuses	10	02	SCH – Aviation civile	
- Camions citerne				
TRANSPORT				
- Camion	30	20	(Voir liste des véhicules)	- 10
- Bus	20	04	(Voir liste des véhicules)	- 16
- Ambulance	10	05		- 5
- Hélicoptère	2	1 (H.S)		- 2

MOYENS HUMAINS

Formation d'origine	Disponible	Observations
AND – NGAZIDJA	150	Disponibles dans moins d'une heure
AND – MOHELI	50	
AND – ANJOUAN	100	
CROISSANT ROUGE		Mobilisable dans moins d'une heure
ANJOUAN		
NGAZIDJA		
MOHELI		

Formation d'origine	Disponible	Observations
POLICE – NGAZIDJA	30	Disponible dans moins d'une heure
POLICE – MOHELI	15	
POLICE – ANJOUAN	20	
SERVICES TECHNIQUES AND :	- Casernement - Garage - Logistique - Communication	Disponible dans moins d'une heure
SERVICES TECHNIQUES SNPT :	1 groupe	Disponible dans moins d'une heure
SERVICES TECHNIQUES MA-MWE :	1 groupe	Disponible dans moins d'une heure
SOCIETES PRIVEES	- EGT - SOGEA - WADAANE - SOCOMI	Sur réquisition dans une heure

ANNEXE 5. LIEUX PUBLICS D'HEBERGEMENT I- EN GRANDE COMORE

NORD (Mitsamiouli – Mboudé – Mboinkou)		NORD – EST (Hamahamet – Oichili – Dimani)	SUD (Mbadjini)	CENTRE (Hambou – Bambao – Itsandra)
- ECOLE PRIMAIRE	Mits. – Ntsaouéni – Chézani – Ivoini	M'béni – Koimbani – Itsinkoudi	Ngnoumadza Mvoubari- Mohoro – Malé – Oouveni Sima Mboini – Chindini	Djahadjou – Sigani – Mitsoudjé Moroni – Mdé – Vouvouni - Iconi
- COLLEGES RURAUX	Mits. – Ntsaouéni – Chézani	M'béni – Koimbani – Itsinkoudi	Chindini -	Chouani – Vouvouni – Ntsoudjini
- STADES DE FOOT	Mits. – Ntsaouéni – Chézani -	M'béni – Koimbani – Itsinkoudi	Chindini Foumbouni	Vouvouni – Mdé – Moroni – Bahani - vanamboini – Bandamadji Its.
- LYCEES	Mitsamiouli			Moroni

II- A MOHELI

PREFECTURE DU CENTRE

PREFECTURE DE DJANDO

PREFECTURE DE MLEDJELE

- Ecole primaire publique de Fomboni
- Ecole primaire publique de Wanani
- Collège rural de Nioumachoua
- Ecole primaire publique de Djoïèzi
- Ecole primaire publique de Mlabanda
- Moudiria de Mlédjélé
- Collège rural de Hoani

Sont en cours d'élaboration :

- Fiches techniques :
 - du Directeur des Opérations
 - COSEP et CROSEP
 - Chef des Opérations
 - Coordinateur sectoriels
- Fiches reflexes
 - Des acteurs sectoriels
 - Schéma d'alerte
 -
- Glossaire
- Annuaire